



Division de la recherche et de la statistique

Revenu et bien-être économique des familles monoparentales canadiennes de 2001 à 2021

Bianca Stumpf et Allegra Van Klink, Division de la recherche et de la statistique

Octobre 2025



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Canada

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales.

Nous vous demandons :

- de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisme qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada par l'intermédiaire de son site Web : www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2025

Revenu et bien-être économique des familles monoparentales canadiennes de 2001 à 2021

J4-186/2025F-PDF

ISBN 978-0-660-79230-9

Table des matières

1	Sommaire	4
2	Introduction.....	5
3	Méthodologie	6
4	Résultats.....	8
4.1	Situation de revenu des familles monoparentales.....	8
	Situation de faible revenu	9
	Incidence de l'âge.....	10
	Incidence du genre	12
4.2	Sources de revenu des familles monoparentales	13
	Revenu médian du marché	13
	Paievements de transfert	15
	Pension alimentaire	17
4.3	Situation de revenu des parents seuls ayant des identités intersectionnelles	18
	Familles monoparentales dirigées par des personnes ayant une incapacité	18
	Familles monoparentales dirigées par des immigrants	20
	Familles monoparentales autochtones.....	21
5	Discussion.....	23
5.1	Dans l'ensemble, quels changements ont été observés dans le revenu des familles monoparentales entre 2001 et 2021?.....	23
5.2	Quelle a été l'incidence de l'instauration de la prestation fiscale pour enfants et autres transferts gouvernementaux sur le bien-être financier des familles monoparentales?	24
5.3	Quelles sont les expériences financières des parents seuls en fonction de l'identité autochtone, du statut d'immigrant, du statut de personne ayant une incapacité et du genre?	26
6	Conclusion	27
7	Références	29
8	Annexe A : Glossaire	33
9	Annexe B : Tableaux de données	35

1 Sommaire

Entre 2001 et 2021, les familles monoparentales canadiennes — terme désignant les familles composées d'un parent seul et d'au moins un enfant habitant dans le même logement — ont connu des changements importants sur le plan de leur bien-être financier. Le présent rapport comprend une analyse de la situation économique des familles monoparentales sur une période de 21 ans. Il met l'accent sur les tendances en matière de revenu, les statistiques sur le faible revenu, et les sources de revenu, y compris le revenu du marché, les transferts gouvernementaux et les pensions alimentaires. On y trouve aussi une analyse du bien-être financier des parents seuls autochtones, immigrants ou ayant une déficience. Les principales constatations sont les suivantes :

- Entre 2001 et 2021, le revenu médian après impôt des familles monoparentales était systématiquement plus élevé que celui des personnes hors famille de recensement, mais inférieur à celui des familles comptant un couple (avec ou sans enfants).
- Comparativement aux autres types de familles, les familles monoparentales ont connu la plus forte augmentation proportionnelle du revenu familial total médian après impôt.
- La proportion de familles monoparentales vivant en situation de faible revenu a diminué entre 2001 et 2021, ce qui représente la baisse la plus marquée parmi tous les types de familles.
- À l'instar des tendances observées chez les femmes en général, les familles monoparentales dirigées par une femme gagnaient systématiquement moins que les familles monoparentales dirigées par un homme. Toutefois, les femmes monoparentales ont connu une croissance proportionnellement plus élevée de leur revenu au cours de la période de 21 ans.
- Comparativement aux autres sources de revenu, le revenu médian du marché pour les parents seuls a connu la plus forte augmentation proportionnelle.
- Les transferts gouvernementaux versés comme suppléments du revenu ont été particulièrement essentiels au bien-être financier des parents seuls lors des ralentissements économiques à l'échelle du pays, notamment durant la première année de la pandémie de COVID-19, où de nombreuses personnes ont perdu leur emploi. Les paiements de soutien gouvernemental, y compris la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), ont probablement contribué à la baisse du nombre des familles monoparentales se trouvant dans une situation de faible revenu.
- Les paiements annuels médians des pensions alimentaires pour enfants et conjoint reçus par les familles monoparentales est demeuré inchangé entre 2012 et 2022, si l'on tient compte de la hausse de l'indice des prix à la consommation. En 2022, les parents seuls, hommes et femmes, ont reçu les mêmes paiements annuels médians de pensions alimentaires pour enfants et conjoint.
- Toutes les familles monoparentales n'ont pas connu la même amélioration de leur bien-être financier. Les familles monoparentales autochtones ou ayant une incapacité et certaines familles monoparentales d'immigrants racisés ont éprouvé des formes distinctes de désavantage économique, et elles étaient plus susceptibles de vivre dans une situation de faible revenu que leurs homologues non autochtones, non immigrantes racisées et n'ayant pas une incapacité.

2 Introduction

En raison de facteurs sociaux, économiques et culturels, les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des familles canadiennes ont changé au cours de l'histoire. Dans les années 1960, la majorité des enfants vivaient avec leurs parents mariés; très peu vivaient dans des familles monoparentales¹. À la suite d'un certain nombre de changements sociétaux, notamment l'adoption de la *Loi sur le divorce* en 1968 et l'augmentation de l'éducation supérieure et de la participation des femmes au marché du travail, le nombre d'enfants vivant dans des familles monoparentales a augmenté à partir des années 1970².

Les familles comptant un couple continuent de représenter la plus forte majorité des familles de recensement³; cependant, le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter. Bien que la hausse la plus importante du nombre de ce type de familles se soit produite avant le nouveau millénaire, le nombre de familles monoparentales (c'est-à-dire dirigées par un parent seul) a augmenté de 7 %, passant de 1 406 400 familles à 1 510 180 familles entre 2001 et 2021⁴.

Des recherches ont déjà fait état des défis financiers auxquels les familles monoparentales sont plus susceptibles d'être confrontées que les familles comptant un couple⁵. En effet, non seulement les familles monoparentales sont-elles historiquement plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu, mais elles risquent également davantage de le demeurer pendant de plus longues périodes que les familles comptant un couple⁶. Cela est probablement dû au fait que ce type de famille ne dispose que d'un seul soutien économique potentiel, tout en comptant au moins un enfant nécessitant que l'on subvienne à ses besoins. Il est important de comprendre le revenu et le bien-être économique des familles monoparentales, car une prévalence plus élevée de ces familles vivant en situation de faible revenu a des répercussions sur le parent seul et ses enfants. Le revenu est un déterminant social de la criminalité, ce qui signifie que les familles à faible revenu sont plus susceptibles d'être victimisées et de se livrer à des activités criminelles⁷. Des études antérieures ont également fait état des effets intergénérationnels du fait d'avoir été élevé dans une famille à faible revenu; les personnes dans cette situation étaient moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires, et plus susceptibles d'avoir des revenus familiaux plus faibles à l'âge adulte⁸. La surveillance des tendances en matière de revenu des familles monoparentales, notamment par des comparaisons avec d'autres types de familles et par l'examen des données intersectionnelles, le cas échéant, contribue également à éclairer l'élaboration continue des politiques du ministère de la Justice du Canada relatives aux *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*.

Le présent rapport vise à répondre aux questions suivantes :

- Comment le revenu des parents seuls a-t-il évolué entre 2001 et 2021? Comment le revenu des mères seules se compare-t-il à celui des pères seuls, et à celui des autres types de familles? Y a-t-il des différences dans le revenu des parents seuls, en fonction de l'identité autochtone, du sexe, de l'âge, du statut d'immigrant ou du statut d'incapacité?
- Combien de familles monoparentales sont-elles considérées comme étant à faible revenu? Comment ce nombre a-t-il évolué entre 2001 et 2021? De quelle manière diffère-t-il selon le genre, l'identité autochtone, le statut d'immigrant ou le statut d'incapacité?

- Quelles sont les principales sources de revenu des parents seuls (c.-à-d. les transferts gouvernementaux, les pensions alimentaires ou le revenu du marché)? Comment cela a-t-il évolué au cours de la période précisée? Quelle a été l'incidence de l'introduction des prestations fiscales pour enfants et des paiements de soutien liés à la COVID-19 sur la stabilité financière des familles monoparentales?

Le présent rapport est divisé en trois sections. La première présente les sources de données et les considérations méthodologiques. La deuxième analyse les données sur le revenu et le bien-être économique des familles monoparentales entre 2001 et 2021, en mettant l'accent sur les tendances en matière de revenu, les statistiques sur le faible revenu et les sources de revenu, y compris le revenu du marché, les transferts gouvernementaux et les pensions alimentaires. Lorsque des données sont disponibles, le rapport présente également des renseignements sur les expériences des Autochtones, des personnes ayant une incapacité et des immigrants selon l'identité racisée. La dernière section comporte une discussion autour de trois questions clés qui résument les tendances générales constatées, l'incidence des transferts gouvernementaux et les expériences disproportionnées de certaines familles monoparentales.

3 Méthodologie

La présente analyse s'appuie principalement sur les données du Recensement de la population (2001 à 2021) et du Fichier des familles T1 (2001 à 2021), ainsi que sur certaines données provenant de diverses enquêtes de Statistique Canada, notamment l'Enquête canadienne sur le revenu (2012 à 2022), l'Enquête sur la population active (2001 à 2021) et l'Enquête canadienne sur l'incapacité (2015 et 2020). Étant donné que le Recensement de la population est la principale source de données, et que les données du dernier recensement datent de 2021, le présent rapport analysera les tendances entre 2001 et 2021. Il est important de noter que la période de référence (2001 à 2021) comprend les années touchées par la pandémie de COVID-19⁹, qui a eu une incidence considérable sur les finances des Canadiens à l'échelle du pays¹⁰.

Statistique Canada utilise trois concepts pour mesurer le revenu des groupes de personnes vivant ensemble : les familles de recensement, les familles économiques et les ménages. Dans le présent rapport, le concept de famille de recensement est utilisé pour la majeure partie de l'analyse. Veuillez consulter le [glossaire](#) pour les définitions des concepts clés utilisés dans le rapport. Idéalement, une analyse devrait porter sur une seule mesure du faible revenu et sur un seul concept de la famille. Cependant, le présent rapport fait appel aux données qui étaient mises à la disposition du public en ligne; par conséquent, plusieurs mesures de faible revenu et concepts de familles ont été utilisés.

Afin d'évaluer le bien-être économique des familles monoparentales, plusieurs mesures de faible revenu ont été utilisées, notamment la Mesure de faible revenu de la famille de recensement – Après impôt (FRMFR -Apl); la Mesure de faible revenu – Après impôt (MFR-Apl) et la Mesure du panier de consommation (MPC). Selon la définition qu'en donnent la FRMFR-Apl et la MFR-Apl, une famille est en situation de faible revenu si son revenu après impôt rajusté est inférieur au revenu médian après impôt rajusté de la population totale¹¹. Le revenu médian après impôt rajusté de la population totale est déterminé en fonction du nombre de personnes vivant au sein d'un ménage (ou au sein d'une famille de recensement pour la FRMFR-Apl). Certaines limites de la FRMFR-Apl et de la MFR-Apl sont

qu'elles ne tiennent pas compte du coût de la vie, de la région ou de la taille de la collectivité. Cependant, elles prévoient des mesures communes à l'ensemble du Canada.

La MPC, quant à elle, est fondée sur le coût d'un panier précis de biens et de services (c.-à-d. nourriture, logement, transport, vêtements) représentant un niveau de vie de base modeste pour une famille de référence dans une région géographique donnée. Ces coûts sont comparés au revenu disponible des familles afin de déterminer si elles se situent ou non en dessous du seuil de pauvreté. Depuis l'adoption de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, en 2019¹², la MPC a été désignée comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Bien que les statistiques sur la MPC soient priorisées dans le présent rapport, les mesures de la MFRFC-Apl et de la MFR-Apl seront utilisées dans le cas où les statistiques sur la MPC ne sont pas disponibles¹³.

Il est important de noter que les comparaisons entre les familles monoparentales, les familles comptant un couple et les personnes hors famille de recensement ne tiennent pas compte des différences de coût de la vie entre chaque ménage. Le coût de la vie varie selon l'endroit. Par exemple, les familles vivant dans une région éloignée ou dans le Nord auront généralement un coût de la vie plus élevé, ce qui peut les amener à dépenser plus d'argent. En outre, il existe peu de données permettant de ventiler le nombre de membres de la famille (c.-à-d. un enfant, deux enfants, trois enfants). Une autre difficulté liée à l'estimation de la différence du coût de la vie entre les types de familles est que les données disponibles ont tendance à se limiter aux dépenses du ménage engagées par les familles, plutôt qu'au montant d'argent qu'elles doivent dépenser. Bien que le montant dépensé par une famille dépende du nombre de personnes vivant dans le ménage, il varie également en fonction du revenu de la famille. Par exemple, les familles comptant un couple peuvent dépenser plus d'argent si les deux adultes sont sur le marché du travail et qu'ils ont un revenu disponible plus élevé. En même temps, les dépenses du ménage pourraient également être plus élevées pour une famille comptant un couple avec deux enfants que pour une famille monoparentale avec deux enfants, car plus de personnes vivent dans le premier ménage (4 dans la famille comptant un couple avec deux enfants, contre 3 dans la famille monoparentale avec deux enfants). Il est à noter que, lorsqu'il y a des comparaisons entre les montants de revenu, le revenu est présenté en dollars constants, ce qui signifie que les montants de revenu ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation. Les dollars constants donnent des résultats plus précis lorsque l'on effectue des analyses de tendances au fil du temps, car les montants des revenus reflètent leur valeur réelle (c.-à-d. pas seulement les augmentations de prix des articles au fil du temps).

Le présent document recourt à une approche d'analyse comparative entre les sexes Plus pour aider à saisir le paysage complexe de la stabilité financière des familles. L'Analyse comparative entre les sexes Plus renvoie à une prise en compte du contexte de vie unique d'une personne en fonction de la façon dont elle se définit par des facteurs tels que le sexe, l'identité autochtone et la culture¹⁴. Elle tient compte de la façon dont ces facteurs peuvent interagir et avoir une incidence sur le bien-être économique d'une famille.

4 Résultats

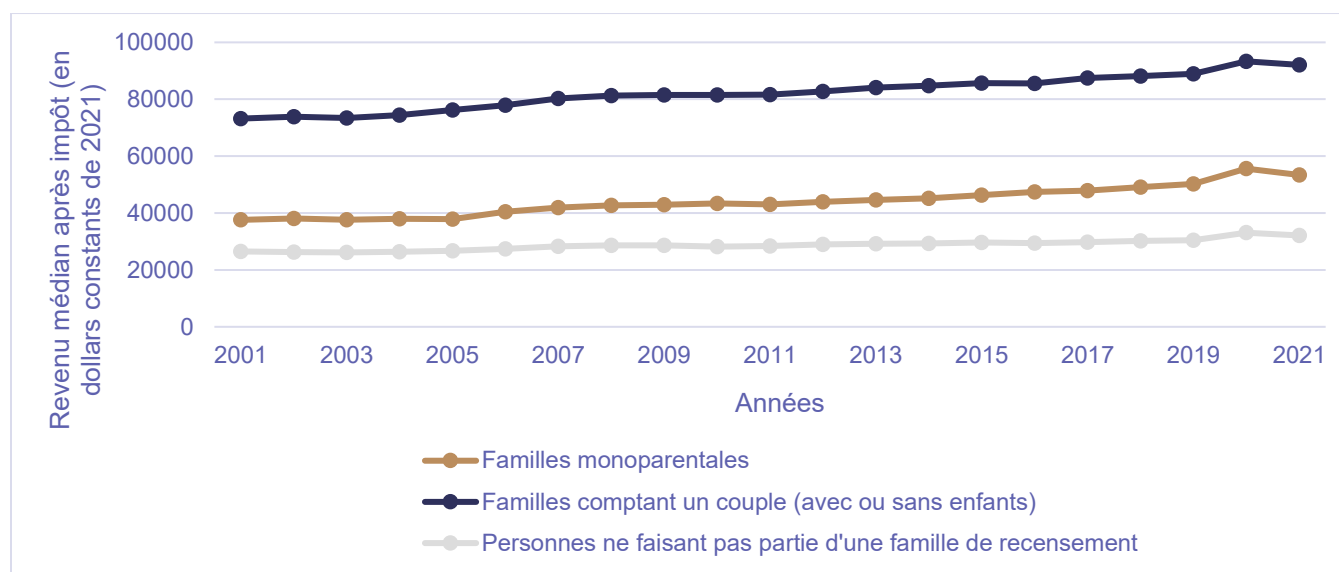
4.1 Situation de revenu des familles monoparentales¹⁵

Entre 2001 et 2021, le revenu familial médian après impôt des parents seuls¹⁶ est passé de 37 601 \$ à 53 440 \$ en dollars constants de 2021¹⁷, soit une augmentation de 42 %. La croissance du revenu des familles monoparentales a été supérieure à celle de tous les types de familles comptant un couple avec enfants, y compris celles avec un enfant (+36 % pour les familles monoparentales avec un enfant par rapport à +31 % pour les familles comptant un couple avec un enfant); avec deux enfants (+47 % par rapport à +42 %); et avec trois enfants ou plus (+60 % par rapport à +38 %). Toutefois, malgré la croissance plus importante de leur revenu, les familles monoparentales ont continué de gagner moins que les familles comptant un couple avec ou sans enfants, lesquelles ont vu leur revenu médian passer de 73 203 \$ en 2001 à 92 140 \$ en 2021¹⁸.

Bien que leur revenu médian après impôt ait toujours été inférieur à celui des familles comptant un couple, les familles monoparentales ont gagné plus que les personnes hors famille de recensement. Les personnes hors famille de recensement ont connu la plus faible croissance du revenu, avec une hausse de 21 % entre 2001 (26 510 \$) et 2021 (32 130 \$).

Comme le montrent le [graphique 1](#) (et le [tableau 1](#)), les familles monoparentales ont connu une croissance importante de leur revenu de 2001 à 2021, les plus fortes hausses d'une année à l'autre ayant été observées en 2006 et en 2020, soit 7 % et 11 %, respectivement. En comparaison, le revenu familial médian après impôt des familles comptant un couple avec ou sans enfants a augmenté de 2 % en 2006 par rapport à 2005, et la croissance la plus élevée d'une année à l'autre a été observée en 2020, avec une hausse de 5 % par rapport à 2019. En 2021, le revenu familial médian après impôt des familles monoparentales a diminué de 4 %, tandis que celui des familles comptant un couple avec ou sans enfants a diminué de 1 %. Voir [la section 5](#) pour une analyse des variations du revenu familial médian après impôt.

Graphique 1. Revenu familial médian après impôt des familles de recensement selon le type de famille, avec ou sans enfants, Canada, 2001 à 2021, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1)



Note : La conversion en dollars de 2021 a été effectuée à l'aide de : Statistique Canada, s.d.-d. [Tableau 18-10-0005-01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Source : Statistique Canada, s.d.-c. [Tableau 11-10-0017 - 01 — Familles de recensement selon le type de famille et la composition de la famille incluant le revenu médian avant et après impôt de la famille](#).

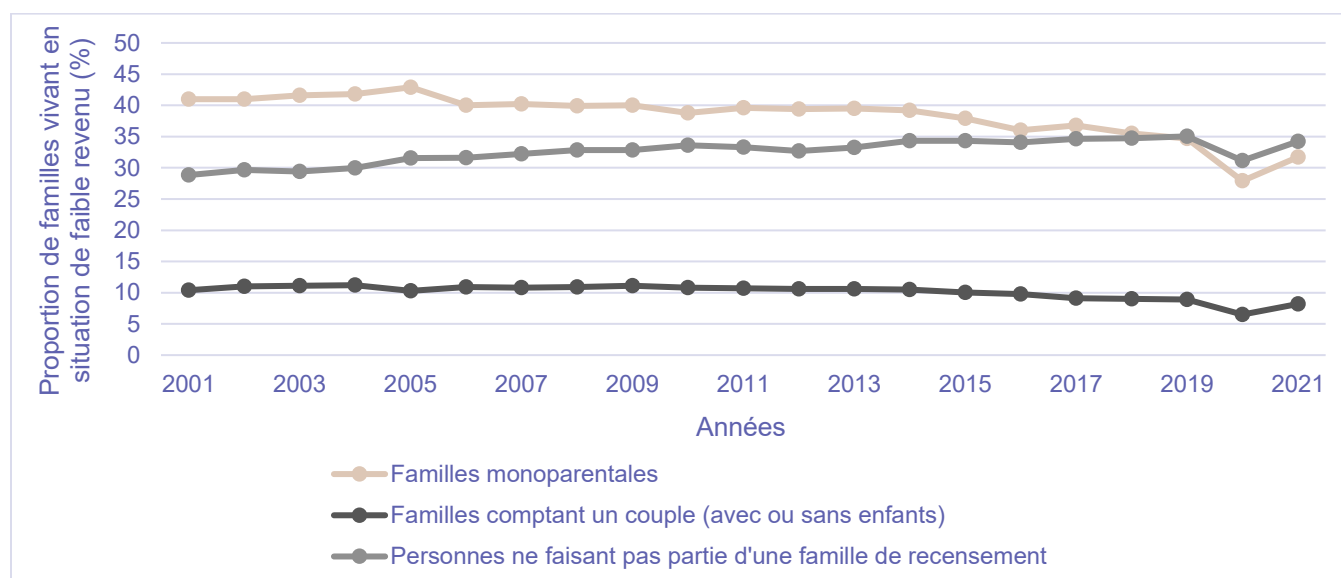
Situation de faible revenu¹⁹

Comme le montrent le [graphique 2](#) (et le [tableau 2](#)), les familles monoparentales ont connu une diminution de leur situation de faible revenu, la proportion de celles se trouvant dans cette situation ayant diminué de neuf points de pourcentage entre 2001 et 2021. La proportion de familles comptant un couple avec ou sans enfants et vivant en situation de faible revenu a également diminué (-2 points de pourcentage). En revanche, la proportion de personnes hors famille de recensement vivant en situation de faible revenu a augmenté de cinq points de pourcentage. Au cours de la période de 21 ans, les familles monoparentales avec trois enfants ou plus ont enregistré la plus forte baisse, en points de pourcentage (-15 points de pourcentage), de leur situation de faible revenu par rapport à tous les autres types de familles. En comparaison, la proportion de familles comptant un couple de trois enfants ou plus vivant dans une situation de faible revenu a diminué de 7 points de pourcentage²⁰.

Les familles monoparentales affichaient la proportion la plus élevée de familles vivant en situation de faible revenu entre 2001 (41 %) et 2018 (36 %), comparativement aux familles comptant un couple avec ou sans enfants et aux personnes hors famille de recensement. Entre 2005 et 2006, les familles monoparentales ont connu leur deuxième baisse en importance d'une année à l'autre (-3 points de pourcentage) dans leur situation de faible revenu. De plus, entre 2015 et 2019, les familles monoparentales ont généralement connu des diminutions d'une année à l'autre de la proportion de ces familles vivant en situation de faible revenu. Plus précisément, en 2016, la proportion de familles monoparentales vivant en situation de faible revenu a diminué de 2 points de pourcentage par rapport

à 2015. Au cours de la même période (2015 à 2019), les personnes hors famille de recensement ont connu une augmentation de 1 point de pourcentage de la proportion de personnes vivant en situation de faible revenu. En 2019, la proportion de personnes hors famille de recensement vivant en situation de faible revenu était la même que celle des familles monoparentales (35 %). Les trois groupes ont connu leur plus forte diminution de la situation de faible revenu en 2020, la proportion de familles monoparentales à faible revenu ayant diminué de 7 points de pourcentage; celle des familles comptant un couple (avec ou sans enfants), de 2 points de pourcentage; et celle des personnes hors famille de recensement, de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Voir [la section 5](#) pour une analyse des changements dans la situation de faible revenu.

Graphique 2. Proportion de familles de recensement vivant en situation de faible revenu selon le type de famille, avec ou sans enfants, selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-Apl), Canada, 2001 à 2021, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1)



Source : Statistique Canada. s.d.- b. [Tableau 11-10-0018 - 01 — Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement \(FRMFR - Apl\), selon le type de famille et la composition de la famille.](#)

Incidence de l'âge²¹

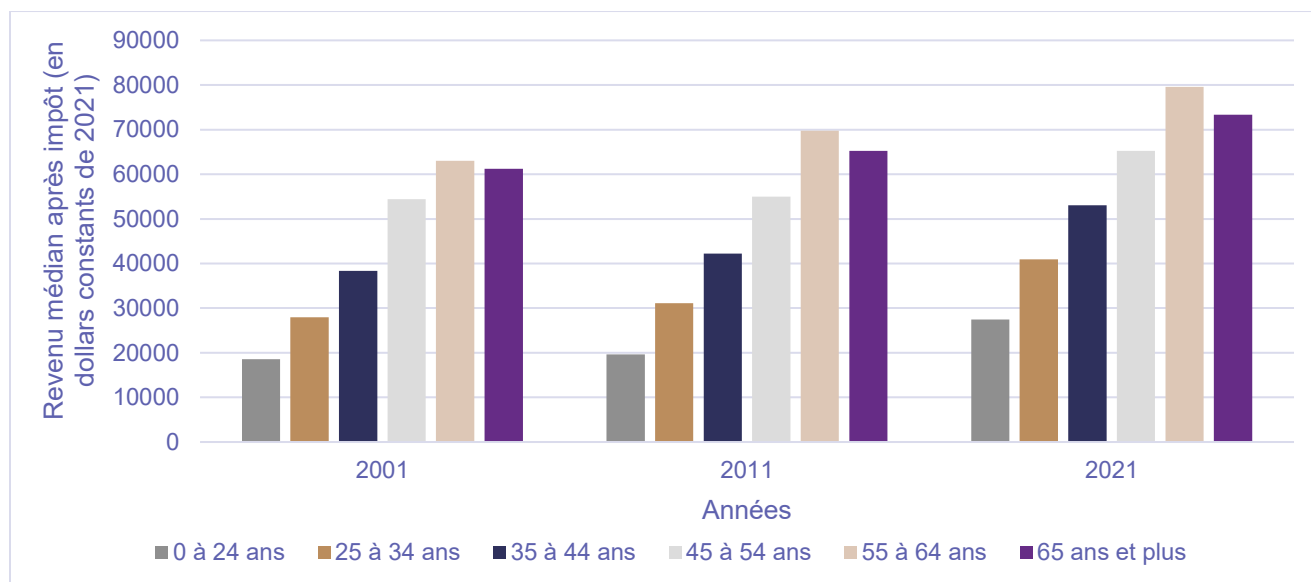
Entre 2001 et 2021, l'âge moyen des parents seuls a augmenté, principalement en raison de la baisse du nombre de personnes âgées de 24 ans et moins (-54 %) et de personnes âgées de 25 à 34 ans (-16 %). Comparativement à toutes les autres tranches d'âge, le nombre de parents seuls âgés de 55 à 64 ans a connu la plus forte augmentation, avec une hausse de 110 % au cours de la période de 21 ans (de 7 % de l'ensemble des parents seuls en 2001 à 14 % en 2021).

Comme le montrent le [graphique 3](#) (et le [tableau 3](#)), le revenu médian après impôt des parents seuls âgés de 55 à 64 ans, en dollars constants de 2021, est passé de 62 982 \$ en 2001 à 79 560 \$ en 2021, et les parents seuls de cette tranche d'âge avaient systématiquement le revenu médian le plus élevé. De plus, les parents seuls âgés de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans représentaient plus de la

moitié (53 %) de toutes les familles monoparentales en 2021. Le revenu médian des deux groupes d'âge a augmenté de 2001 à 2021 (+38 % pour les parents seuls de 35 à 44 ans et +20 % pour les parents seuls de 45 à 54 ans). En comparaison, les parents seuls de 24 ans ou moins avaient un revenu médian après impôt plus faible, soit 18 533 \$ en 2001 et 27 430 \$ en 2021. Toutefois, c'est dans ce groupe d'âge que le revenu médian après impôt a connu la plus forte augmentation (+48 %).

Le nombre de familles comptant un couple (avec ou sans enfants) dont le partenaire le plus âgé se situait dans la tranche d'âge des 55 à 64 ans a également connu une forte augmentation (soit de 50 %) par rapport aux tranches d'âge plus jeunes, en passant de 16 % de l'ensemble des familles comptant un couple en 2001 à 20 % en 2021. Toutefois, contrairement aux parents seuls, les familles comptant un couple dans la tranche d'âge des 55 à 64 ans n'avaient pas le revenu médian le plus élevé, car dans le cas des familles comptant un couple avec ou sans enfants, la tranche d'âge où le revenu familial médian était le plus élevé était celle où le partenaire le plus âgé était âgé de 45 à 54 ans (140 290 \$ par rapport à 125 120 \$ pour les familles âgées de 55 à 64 ans en 2021). La tranche d'âge des familles comptant un couple (avec ou sans enfants) qui a connu la plus forte augmentation du revenu médian après impôt en dollars constants de 2021 différait également de celle des parents seuls, les familles comptant un couple de personnes âgées de 55 à 64 ans ayant affiché la plus forte augmentation (+38 %). Des résultats similaires ont été observés chez les personnes hors famille de recensement, alors que le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans a augmenté de 96 % entre 2001 et 2021, et que ce groupe d'âge a connu la plus forte augmentation du revenu médian au cours de la même période (+35 %). À l'exception près que, par rapport aux familles comptant un couple et aux familles monoparentales, ce sont les jeunes adultes hors famille de recensement (âgés de 35 à 44 ans) qui avaient le revenu médian le plus élevé, au lieu des groupes d'âge plus âgés. Contrairement aux familles monoparentales et aux familles comptant un couple avec ou sans enfants, le revenu médian le plus élevé des personnes hors famille de recensement a été relevé dans une tranche d'âge plus jeune de 35 à 44 ans (43 291 \$ en 2001 et 50 620 \$ en 2021).

Graphique 3. Revenu familial médian après impôt des parents seuls de recensement selon le groupe d'âge au Canada en 2001, 2011 et 2021, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1)



Note : La conversion en dollars de 2021 a été effectuée à l'aide de : Statistique Canada. s.d.-d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Source : Statistique Canada. s.d.-e. [Tableau : 11-10-0012 - 01 — Distribution du revenu total selon le type de famille de recensement et l'âge du partenaire, du parent ou de l'individu le plus âgé](#).

Incidence du genre²²

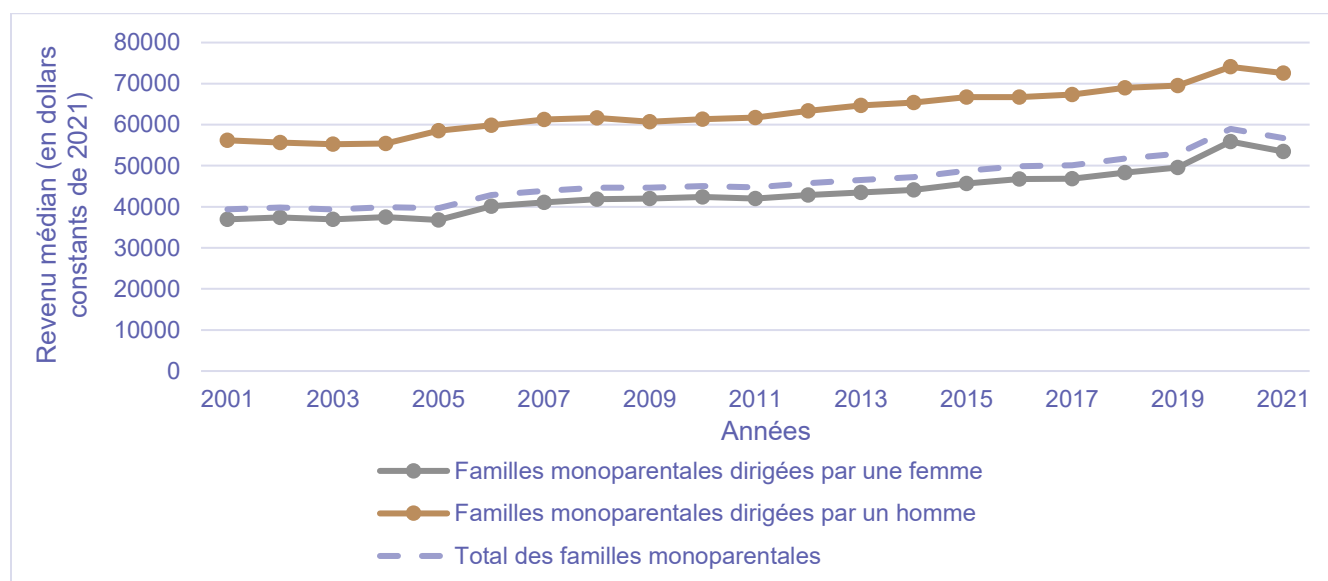
Les familles monoparentales ont été et continuent d'être dirigées principalement par des femmes. En 2001, 84 % des parents seuls étaient des femmes et 16 % étaient des hommes. Toutefois, entre 2001 et 2021, le nombre de familles monoparentales dirigées par des hommes a augmenté de 49 %, 22 % des parents seuls en 2021 étant dirigés par des hommes, tandis que le nombre de mères seules a diminué de 0,4 %.

Les données du Fichier des familles T1 fournissent des estimations du revenu ventilées selon le genre. Ces données montrent que les familles monoparentales dirigées par une femme continuent d'avoir un revenu considérablement inférieur à celui des pères seuls. Comme le montrent le [graphique 4](#) (et le [tableau 4](#)), le revenu total médian des familles monoparentales dirigées par une femme s'établissait à 36 920 \$ en 2001, et à 53 500 \$ en 2021, comparativement à 56 177 \$ en 2001 et à 72 590 \$ en 2021 pour les familles monoparentales dirigées par un homme.

Malgré cette disparité de revenu persistante, entre 2001 et 2021, les familles monoparentales dirigées par une femme ont connu une croissance du revenu médian plus importante (45 %) que celle des familles monoparentales dirigées par un homme (29 %). La plus forte croissance depuis 2001 du revenu d'une année à l'autre chez les mères seules a été observée en 2020, alors que leur revenu total médian a augmenté de 13 % par rapport à 2019, tandis que celui des pères seuls a augmenté de 7 %. Les politiques mises en œuvre pour ralentir la propagation de la COVID-19 peuvent expliquer cet écart,

car les emplois des femmes représentaient 62,5 % de l'ensemble des pertes d'emploi au début de la pandémie, en mars 2020²³. Bien qu'il ait pu sembler, au départ, que cela aurait une incidence négative sur les familles monoparentales dirigées par une femme, l'introduction des prestations d'aide liées à la COVID-19 a plus que compensé la baisse du revenu du marché, ce qui a entraîné une augmentation globale du revenu²⁴. Alors qu'un plus grand nombre de femmes ont commencé à réintégrer le marché du travail en 2021, le revenu total médian des mères seules a diminué de 4 % par rapport à l'année précédente. Parallèlement, le revenu total médian des pères seuls a diminué de 2 %.

Graphique 4. Revenu total médian des familles monoparentales de recensement selon le genre, Canada, 2001 à 2021, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1)



Note : La conversion en dollars de 2021 a été effectuée à l'aide de : Statistique Canada. s.d.-d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Source : Statistique Canada. s.d.-f. [Tableau 11-10-0011 - 01 — Familles de recensement selon l'âge du partenaire ou du parent le plus âgé et le nombre d'enfants](#).

4.2 Sources de revenu des familles monoparentales

Le revenu total des familles canadiennes est composé de fonds provenant de diverses sources, y compris le revenu du marché et les transferts gouvernementaux. La valeur de ces sources de revenu combinées a augmenté le revenu total médian des parents seuls. La section suivante présente les tendances dans les données pour les trois sources de revenu entre 2001 et 2021.

Revenu médian du marché²⁵

Le revenu du marché d'une famille est calculé à partir de la somme du revenu (revenu d'emploi et revenu net d'un travail autonome), du revenu net de placements, du revenu de retraite d'un régime privé et d'autres revenus provenant de sources marchandes; on l'appelle aussi revenu avant impôts et transferts²⁶. En ce qui concerne le revenu d'emploi, les montants pour les parents seuls ont augmenté

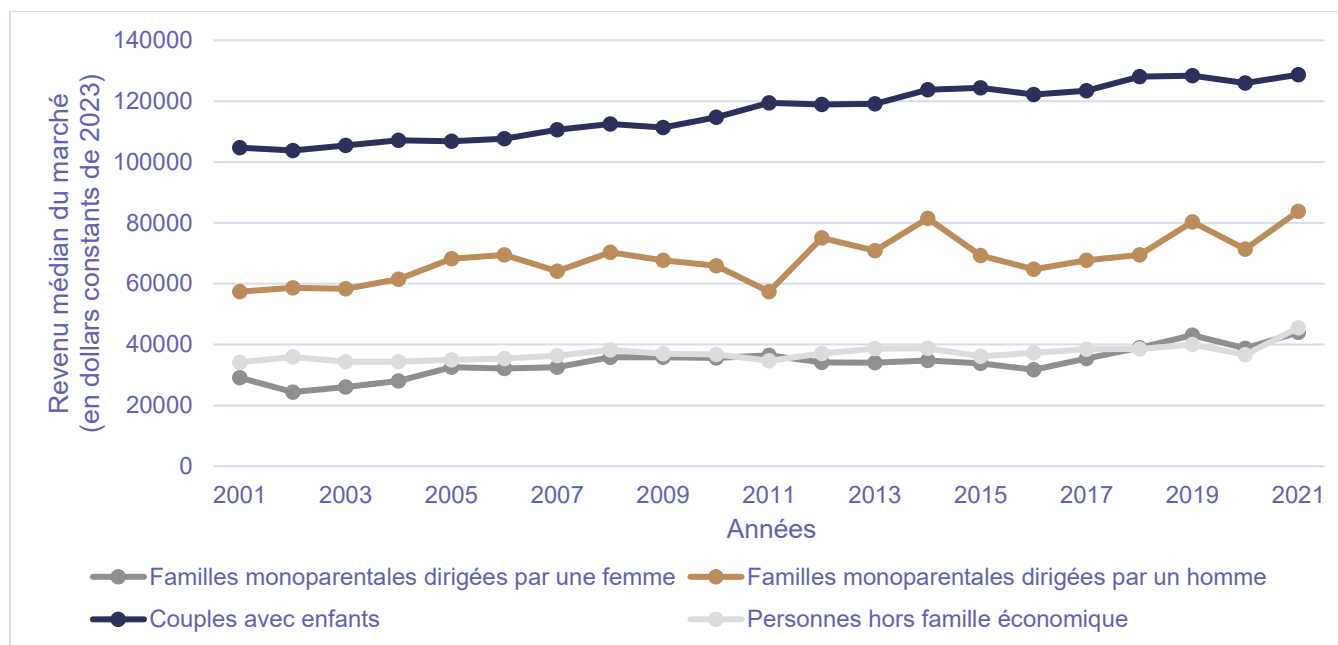
considérablement en 2019 par rapport à 2001, alors que le taux d'emploi de ces derniers a augmenté de façon constante. Le taux d'emploi des mères seules et des pères seuls, âgés de 25 ans et plus ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, a augmenté de 7 % chacun, passant de 70 % et 79 % en 2001 à 75 % et 85 % en 2019, respectivement²⁷.

Comme nous l'avons mentionné précédemment (voir « [Incidence du genre](#) »), les taux d'emploi à l'échelle du pays ont chuté en 2020 pendant la pandémie de COVID-19, les femmes monoparentales étant les plus touchées par les pertes d'emploi. Entre février et mai 2020, lors de la première vague de la pandémie, le taux de mères seules de 25 ans et plus occupant un emploi ayant au moins un enfant de moins de 18 ans a diminué de 16 %, comparativement à une baisse de 13 % chez les pères seuls²⁸. Parallèlement, le taux d'emploi des familles comptant un couple dont les deux parents occupaient un emploi, et qui avaient au moins un enfant de moins de 18 ans, a diminué de 6 %. Au cours de la même période, les familles comptant un couple étaient significativement plus susceptibles que les parents seuls d'avoir quitté volontairement leur emploi²⁹, ce qui pourrait être dû à la fermeture des écoles et des garderies³⁰. Il se peut que les parents seuls n'aient pas quitté leur emploi volontairement dans une proportion aussi élevée que les familles comptant un couple, car ils sont plus susceptibles d'avoir un revenu plus faible et de vivre dans une situation de faible revenu. De plus, les parents seuls n'ont pas le soutien financier et émotionnel d'un partenaire qui leur permettrait de quitter volontairement leur emploi plus facilement et à moindre coût. Toutefois, pour tous les types de familles, les taux d'emploi en 2021 étaient plus proches de ceux observés en 2019³¹.

Entre 2001 et 2021, les parents seuls ont connu la plus forte augmentation proportionnelle du revenu médian du marché. Comme le montrent le [graphique 5](#) (et le [tableau 5](#)), le revenu médian du marché des mères seules a augmenté de 51 %, tandis que celui des pères seuls a augmenté de 46 %. À titre comparatif, le revenu médian du marché a augmenté de 23 % chez les couples avec enfants³² et de 33 % chez les personnes de moins de 65 ans qui ne font pas partie d'une famille économique. Cependant, bien qu'ils aient connu la plus faible augmentation proportionnelle, les couples avec enfants avaient un revenu médian du marché environ trois fois plus élevé que celui des mères seules et 1,5 fois plus élevé que celui des pères seuls en 2021.

En 2020, le revenu médian du marché des familles monoparentales dirigées par une femme a diminué de 10 % par rapport à 2019, celui des pères seuls de 11 %, celui des couples avec enfants de 2 % et celui des personnes hors famille économique de 8 %. Toutefois, le revenu marchand médian de tous les groupes en 2021 était plus élevé qu'avant la pandémie de COVID-19 en 2019. De 2020 à 2021, le revenu médian du marché a augmenté de 13 % chez les mères seules, de 17 % chez les pères seuls, de 2 % chez les couples avec enfants et de 24 % chez les personnes hors famille économique.

Graphique 5. Revenu médian du marché, avant impôts et transferts, selon le type de famille économique pour les familles non âgées, Canada, 2001 à 2021, Enquête canadienne sur le revenu



Source : Statistique Canada. s.d.— g. [Tableau 11-10-0190 - 01 — Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt selon le type de famille économique](#), Enquête canadienne sur le revenu.

Paiements de transfert³³

Les transferts gouvernementaux sont habituellement établis pour atténuer l'impact de la volatilité du revenu du marché pour tous les types de familles. Comme le montre [le graphique 6](#) ci-dessous, les transferts gouvernementaux jouent un rôle important dans le bien-être financier des parents seuls. Au Canada, les transferts gouvernementaux sont versés par l'entremise d'un éventail de prestations, notamment les prestations d'aide sociale, les prestations fédérales pour enfants et l'assurance-emploi.

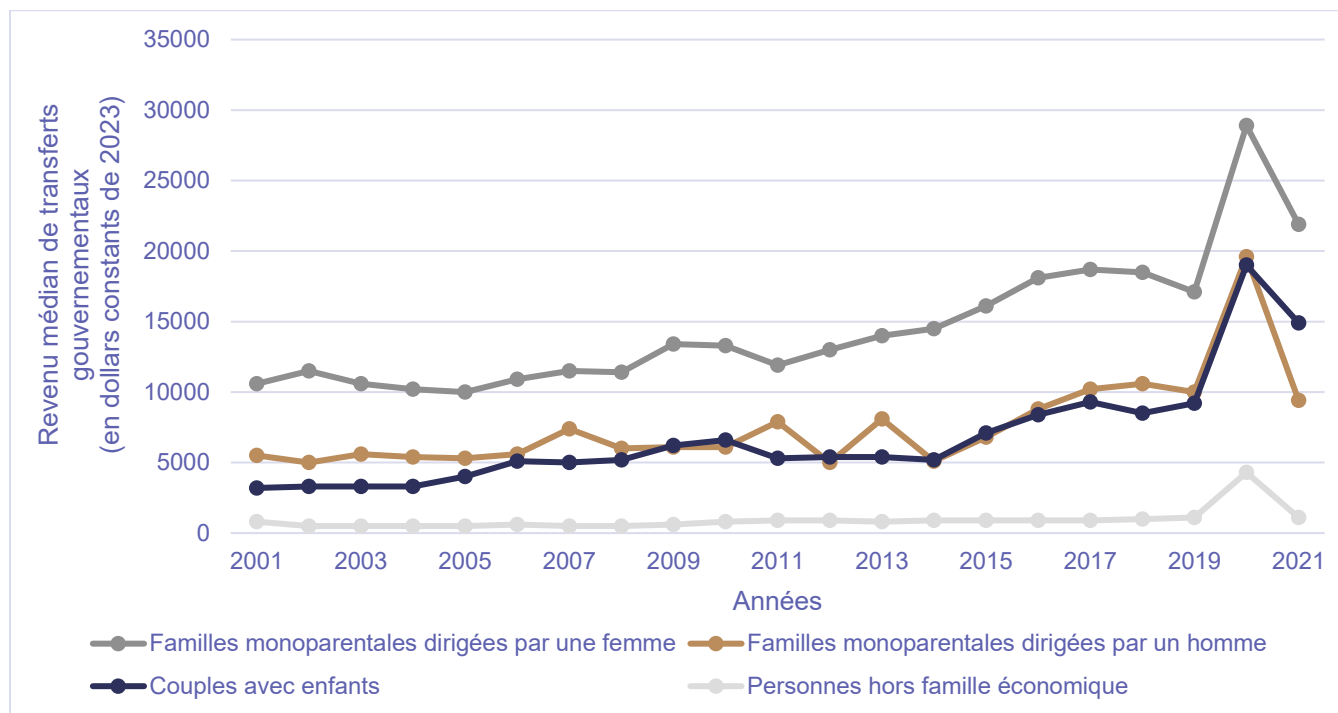
Entre 2001 et 2021, les familles monoparentales dirigées par une femme ont toujours affiché le montant médian le plus élevé de revenu de transfert gouvernemental, suivies des familles monoparentales dirigées par un homme, des couples avec enfants et des personnes hors famille économique. Ces constatations sont probablement attribuables à l'éventail des prestations pour enfants offertes aux parents, et entre 2001 et 2021, les parents seuls avaient systématiquement une médiane plus élevée pour les transferts gouvernementaux que les couples avec enfants. Au cours de la période de 21 ans, le montant médian des prestations pour enfants pour les familles monoparentales était, en moyenne, de 2 800 \$ plus élevé par année (ou 1,8 fois plus élevé) que celui des couples avec enfants³⁴. Pour tous les types de transferts gouvernementaux, la médiane pour les parents seuls était en moyenne de 6 300 \$ plus élevée par année (ou 1,9 fois plus élevée) que pour les couples avec enfants. Dans l'ensemble, les familles monoparentales étaient plus dépendantes économiquement des transferts gouvernementaux qu'elles ont reçus au cours de la période de 21 ans. En fait, le ratio de dépendance économique des familles monoparentales, qui compare les paiements de transfert

gouvernementaux reçus sous forme de prestations avec chaque tranche de 100 \$ gagnée au titre du revenu d'emploi, était plus élevé que celui des familles comptant un couple au cours de la période de 21 ans. Par exemple, le ratio médian de dépendance économique des familles monoparentales était de 37,80 \$ pour chaque tranche de 100 \$ gagnée, tandis que le ratio médian était de 12,70 \$ pour chaque tranche de 100 \$ gagnée par les familles comptant un couple³⁵.

[Le graphique 6](#) montre des augmentations notables des revenus de transferts gouvernementaux pour les familles monoparentales et les couples avec enfants, l'augmentation la plus importante pour les deux types de familles ayant eu lieu en 2020 (voir aussi [le tableau 6](#)). Toutefois, les augmentations annuelles observées varient selon le type de famille et le genre. Par exemple, en 2015, les couples avec enfants ont connu leur deuxième plus forte augmentation d'une année à l'autre du revenu médian des transferts gouvernementaux (37 %) au cours de la période de 21 ans, et bien qu'elle ait été similaire pour les familles monoparentales dirigées par un homme (33 %), l'augmentation en 2015 a été moins significative pour les familles monoparentales dirigées par une femme (11 %). Chez les familles monoparentales dirigées par un homme, la deuxième augmentation annuelle la plus importante a été enregistrée en 2013 (62 %), et chez les familles monoparentales dirigées par une femme, la deuxième augmentation annuelle la plus marquée a été observée en 2009 (18 %).

Comme il est mentionné ci-dessus, tous les groupes ont connu leur plus forte augmentation annuelle des revenus de transferts gouvernementaux en 2020. C'est aussi à ce moment-là que leur ratio de dépendance économique a atteint son plus haut niveau : 61,40 \$ en transferts gouvernementaux pour chaque tranche de 100 \$ gagnée par les familles monoparentales; 22,60 \$ par tranche de 100 \$ gagnée par les familles comptant un couple; et 48,50 \$ pour chaque tranche de 100 \$ gagnée par les personnes hors famille de recensement³⁶. Le revenu médian des transferts gouvernementaux pour les couples avec enfants a augmenté de 107 % de 2019 à 2020, de 96 % pour les pères seuls, et de 69 % pour les mères seules. Bien que le revenu médian de transferts gouvernementaux des personnes de moins de 65 ans n'appartenant pas à une famille économique soit demeuré relativement stable tout au long de la période de 21 ans, 2020 a été une exception, puisque leur revenu médian de transferts gouvernementaux a augmenté de 291 %. De plus, entre 2019 et 2020, la proportion de personnes en situation de faible revenu a diminué de 20 % pour les familles monoparentales, de 27 % pour les familles comptant un couple avec ou sans enfants et de 11 % pour les personnes hors famille de recensement³⁷. Toutefois, les proportions de tous les types de familles vivant en situation de faible revenu ont augmenté entre 2020 et 2021 à la suite d'une baisse des transferts gouvernementaux lorsque les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19 ont commencé à être levées. Voir [la section 5.2](#) pour une discussion sur l'incidence des transferts gouvernementaux au cours de la période de 21 ans.

Graphique 6. Transferts gouvernementaux médians selon le type de famille économique, pour les familles non âgées, Canada, 2001 à 2021, Enquête canadienne sur le revenu



Source : Statistique Canada. s.d.-g. [Tableau 11-10-0190 - 01 — Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt selon le type de famille économique.](#)

Pension alimentaire³⁸

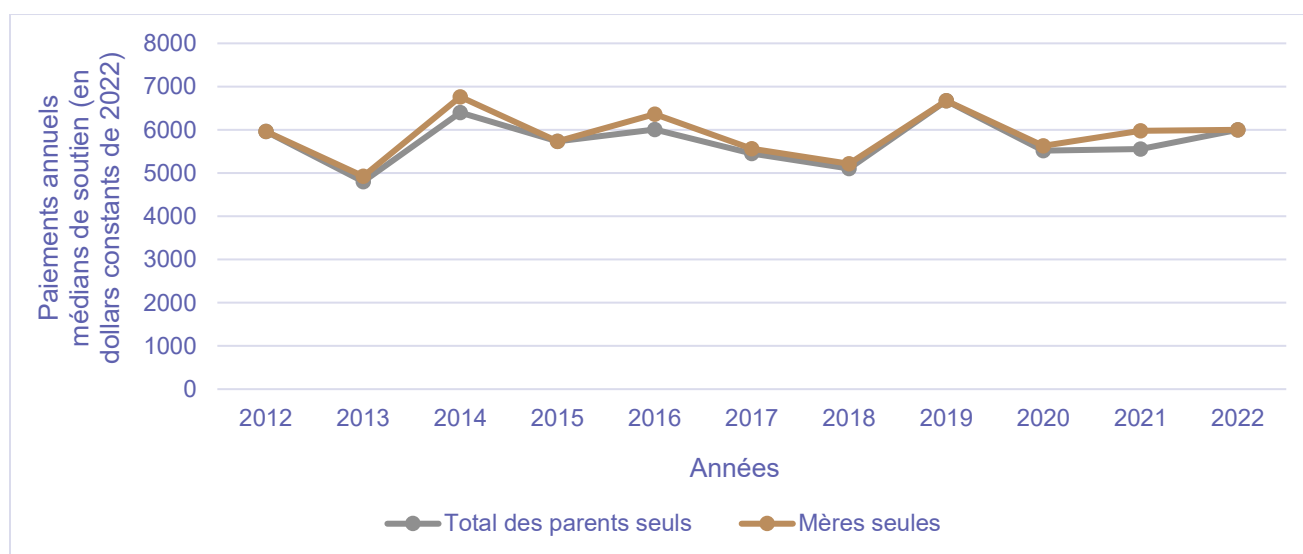
Les pensions alimentaires sont des revenus provenant d'ententes officielles de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint. Les données de l'Enquête canadienne sur le revenu³⁹ montrent que les familles monoparentales dirigées par une femme étaient beaucoup plus susceptibles de recevoir cette forme de revenu, 29 % d'entre elles ayant reçu des paiements de pension alimentaire en 2022, ce qui est considérablement différent des 5 % de pères seuls qui ont reçu ces paiements. De plus, 96 % des bénéficiaires de pensions alimentaires inscrits à un programme d'exécution des ordonnances alimentaires — un service qui recueille et exécute les pensions alimentaires ordonnées par le tribunal — étaient des femmes, et 96 % des payeurs étaient des hommes⁴⁰.

Entre 2012 et 2022, le revenu médian des pensions alimentaires des familles monoparentales dirigées par une femme est demeuré stable à environ 6 000 \$ en dollars constants en 2012 et en 2022. Bien que les données antérieures à 2022 pour les pères seuls soient trop peu fiables pour être publiées, en 2022, le revenu médian des bénéficiaires monoparentaux de sexe masculin était également de 6 000 \$.⁴¹

Comme le montrent le [graphique 7](#) (et le [tableau 7](#)), les paiements annuels médians de pension alimentaire pour tous les parents seuls et les mères seules étaient comparables. L'écart le plus important a été observé en 2021, où les mères seules bénéficiaires ont reçu un paiement médian de pension alimentaire d'environ 450 \$ supérieur au montant déclaré pour l'ensemble des parents seuls

(environ 6 000 \$ pour les mères seules et 5 550 \$ pour l'ensemble des parents seuls). Il est important de noter que les données sur les pensions alimentaires médianes peuvent ne pas inclure toutes les dépenses liées aux enfants payées par les parents. Les *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* permettent d'utiliser le pouvoir discrétionnaire nécessaire pour déterminer un montant approprié de pension alimentaire pour enfants dans le cadre d'ententes de partage des responsabilités parentales, et les résultats de l'Enquête nationale sur le droit de la famille de 2022 montrent que les dépenses spéciales ou extraordinaires sont rarement incluses dans le calcul des pensions alimentaires pour enfants.⁴²

Graphique 7. Pensions alimentaires annuelles médianes pour conjoint et enfants chez les parents seuls et les mères seules dans les familles économiques, Canada, 2012 à 2022, Enquête canadienne sur le revenu



Note : La conversion en dollars de 2021 a été effectuée à l'aide de : Statistique Canada. s.d.-d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Source : Statistique Canada. s.d.-k. Enquête canadienne sur le revenu, 2012 à 2022. Totalisation spéciale. Dollars constants calculés à l'aide de : Statistique Canada. s.d.-d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

4.3 Situation de revenu des parents seuls ayant des identités intersectionnelles

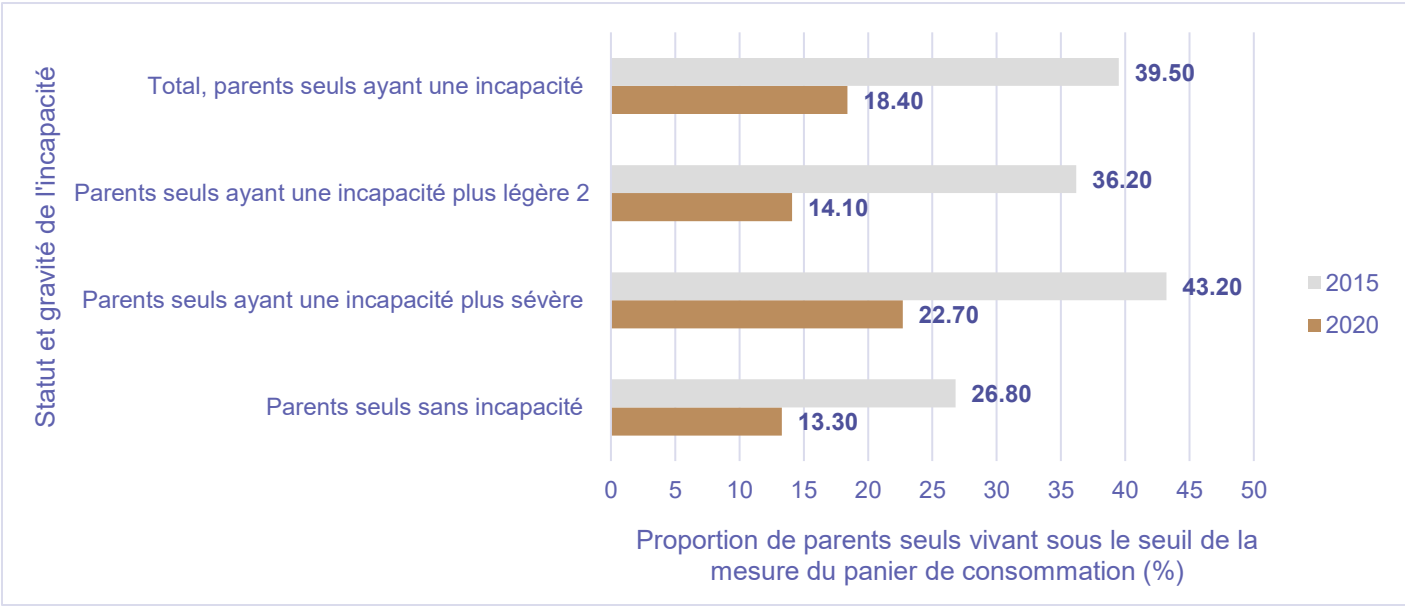
Familles monoparentales dirigées par des personnes ayant une incapacité⁴³

Des recherches antérieures ont montré que les personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles que les autres personnes d'être victimes d'exclusion sociale et de discrimination, ce qui entraîne un accès inégal aux ressources sociales, culturelles, politiques et économiques⁴⁴. Les difficultés financières qui en découlent peuvent être aggravées lorsqu'une personne ayant une incapacité est également un parent seul. Cette réalité est particulièrement préoccupante si l'on considère qu'en 2011,

les femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité étaient beaucoup plus susceptibles d’être des mères seules (11 %) que les femmes de 15 ans et plus non atteintes d’une incapacité (8 %) ⁴⁵.

Les parents seuls ayant une incapacité sont également plus susceptibles que les autres parents de se situer sous le seuil de pauvreté de la mesure du panier de consommation. Comme le montre [le graphique 8](#), environ 40 % des parents seuls en situation d’incapacité étaient significativement plus susceptibles de vivre dans la pauvreté en 2015, comparativement à 27 % des parents n’ayant pas d’incapacité. En 2015, la proportion de familles monoparentales vivant dans la pauvreté, selon la mesure individuelle du panier de consommation, était plus élevée chez les parents seuls ayant une incapacité grave que chez les parents seuls sans incapacité (43 % et 27 %, respectivement). En 2020, la proportion de parents seuls ayant une incapacité dans le cadre de la mesure individuelle du panier de consommation a diminué considérablement, puisqu’elle représentait moins de la moitié de la proportion observée en 2015 (18 % par rapport à 40 %). De même, en 2020, la proportion de parents seuls non atteints d’une incapacité selon la mesure individuelle du panier de consommation était environ la moitié de celle de 2015 (13 % par rapport à 27 %). La proportion de parents seuls ayant une incapacité (18 %), en particulier ceux ayant une incapacité grave (23 %), étaient significativement plus susceptibles de vivre dans la pauvreté en 2020 que les parents seuls sans incapacité (13 %).

Graphique 8. Proportion de familles économiques monoparentales vivant sous la mesure du panier de consommation individuel, selon la situation et la gravité de l’incapacité, Canada, 2015 à 2020, Enquête canadienne sur l’incapacité



Note : Le pourcentage de parents seuls ayant une incapacité légère en 2015 (36 %^E) doit être utilisé avec prudence.

Source : Hébert, B.— P., Kevins, C., Mofidi, A., Morris, S., Simionescu, D. et Thicke, M. 2024. « [Profil démographique, d’emploi et de revenu des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus au Canada, 2022](#) » N° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada.

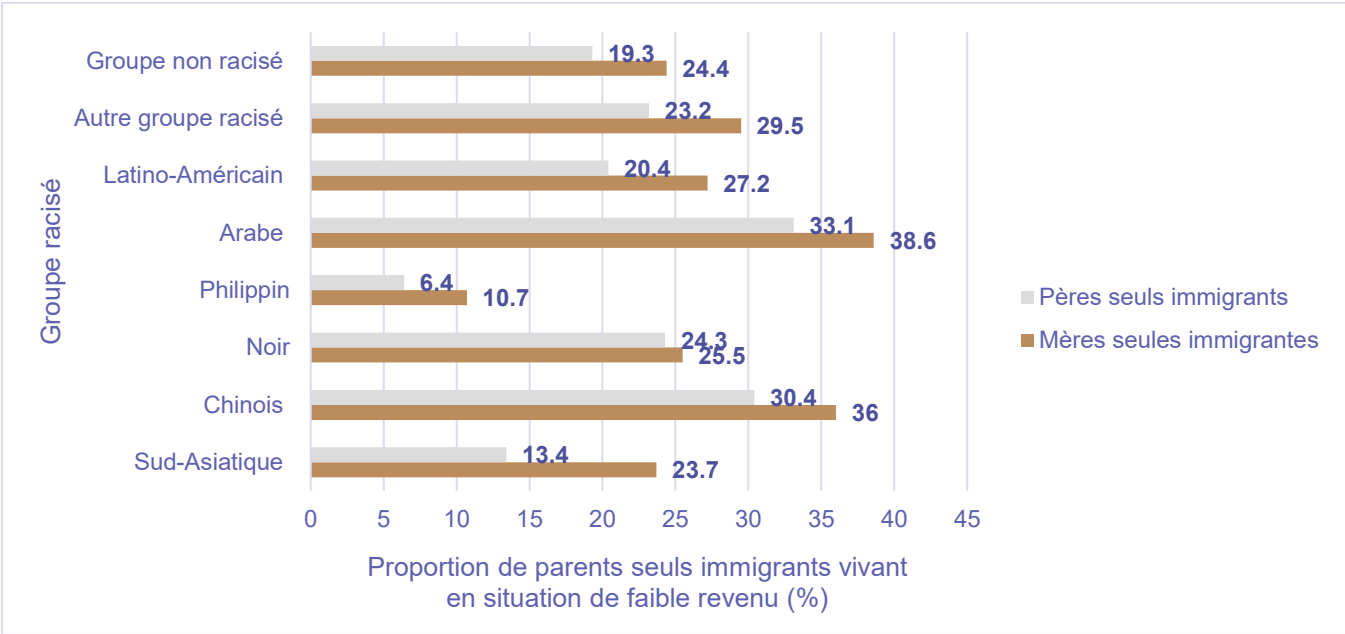
Familles monoparentales dirigées par des immigrants⁴⁶

Selon le Recensement de 2021, les parents seuls avec enfants âgés de 17 ans et moins étaient quatre fois plus susceptibles (26 %) d'être en situation de faible revenu que les couples avec enfants âgés de 17 ans et moins (7 %). Selon le statut d'immigrant, les familles monoparentales dirigées par une femme immigrante⁴⁷ avec enfants de moins de 17 ans étaient les plus susceptibles d'être en situation de faible revenu (27 %), suivies des familles monoparentales dirigées par une femme non immigrante (24 %), d'un homme immigrant (21 %) et d'un homme non immigrant (19 %). La prévalence du faible revenu chez les parents seuls immigrants variait également selon leur catégorie d'admission. Les taux de faible revenu des mères seules immigrantes admises dans la catégorie économique (25 %) étaient comparables à ceux des mères seules non immigrantes (24 %), tandis qu'ils étaient plus élevés chez les mères seules admises à titre de réfugiées (31 %) ou parrainées par la famille (27 %).

De plus, les immigrants monoparentaux établis qui sont au Canada depuis plus de cinq ans ont une prévalence plus faible de personnes vivant en situation de faible revenu que les immigrants monoparentaux récents⁴⁸. Parmi les familles monoparentales dirigées par une immigrante établie, la prévalence de la situation de faible revenu était semblable à celle des familles monoparentales dirigées par une femme non immigrante (25 % et 24 %, respectivement). En revanche, la prévalence du faible revenu chez les familles monoparentales dirigées par une immigrante récente était beaucoup plus élevée (39 %). Cette constatation chez les mères seules était semblable chez les pères seuls, mais dans une moindre mesure (hommes immigrants établis, 21 %; hommes non immigrants, 19 %; hommes immigrants récents, 26 %).

De plus, les taux de faible revenu chez les parents seuls immigrants racisés n'étaient pas toujours plus élevés que chez leurs homologues non racisés, le [graphique 9](#) montrant des variations selon l'identité racisée du parent. Par exemple, les familles monoparentales dirigées par une immigrante philippine (11 %) étaient moins susceptibles de vivre dans une situation de faible revenu que les familles monoparentales dirigées par une immigrante non racisée (24 %). Cependant, certains groupes d'immigrants racisés étaient plus susceptibles d'être des parents seuls vivant dans une situation de faible revenu; c'est le cas notamment des immigrantes (39 %) et des immigrants arabes (33 %).

Graphique 9. Proportion de personnes à faible revenu (mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt; MFR-Apl) chez les personnes vivant dans des familles monoparentales avec enfants âgés de 17 ans ou moins et ayant un parent immigrant, selon le genre et le groupe racisé du parent, Canada, 2021, Recensement de la population



Note : Les données sur le faible revenu des familles monoparentales immigrantes sont axées sur les personnes vivant dans des familles monoparentales, plutôt que sur la famille.

Source : Carpino, T. 2024. « [Prévalence du faible revenu chez les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par un parent immigrant : une analyse intersectionnelle](#) » N° 45-20-002 au catalogue de Statistique Canada.

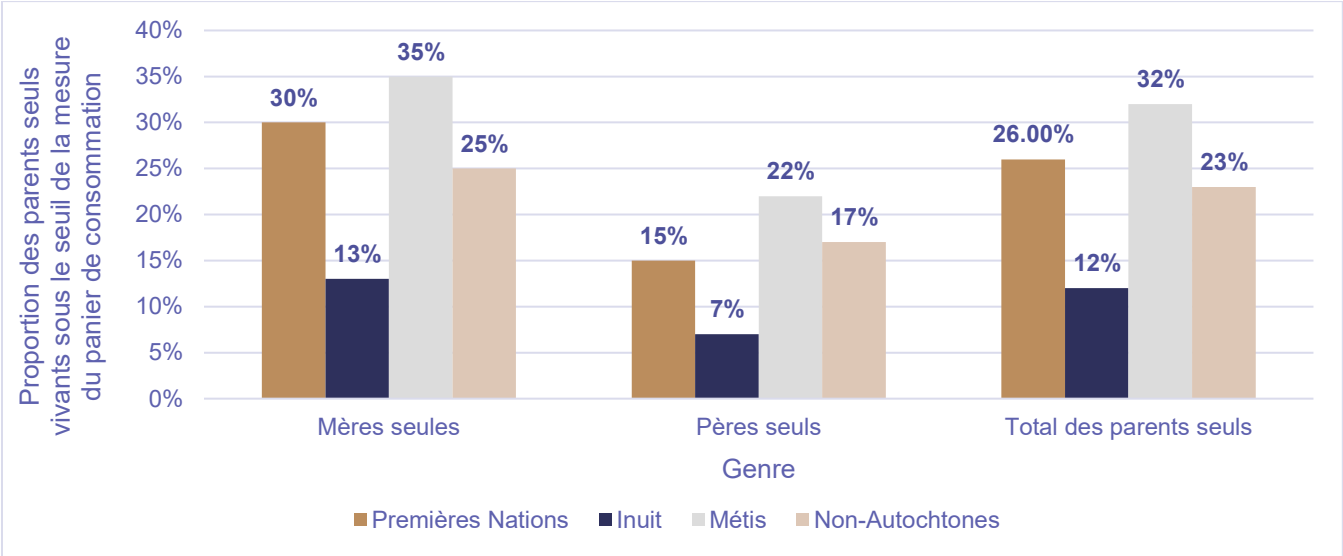
Familles monoparentales autochtones⁴⁹

Les Premières Nations, les Inuit et les Métis au Canada sont depuis longtemps confrontés à d'importantes disparités économiques par rapport à leurs homologues non autochtones⁵⁰. En soulignant ces disparités, il est aussi essentiel de reconnaître le long historique de colonialisme, des déplacements de population, de la discrimination et de la marginalisation qui continuent d'avoir un impact profond sur les peuples autochtones et leur bien-être économique.⁵¹ En 2021, la population globale des Autochtones vivant dans les provinces⁵² représentait une proportion plus élevée de personnes vivant sous le seuil de pauvreté individuel de la mesure du panier de consommation que les non-Autochtones, se situant à 12 % et 8 %, respectivement, bien qu'il y ait eu des variations selon le groupe autochtone, soit 14 % chez les Premières Nations vivant hors réserve, 10 % chez les Inuit et 9 % chez les Métis⁵³. De plus, il y avait des proportions plus élevées de parents seuls autochtones que non autochtones, représentant 8 % et 4 % de leur population totale⁵⁴. En interprétant ces données, il est important de se rappeler que les Autochtones ont une perspective différente sur les familles et que beaucoup vivent dans un foyer multigénérationnel avec leurs parents, leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille. Bien que les Autochtones soient plus susceptibles de vivre dans un ménage monoparental, les membres de leur famille, comme les grands-parents, jouent souvent un rôle

important dans l'éducation des enfants et la transmission des traditions et des connaissances culturelles.⁵⁵

Comme le [montre le graphique 10](#), d'après le Recensement de la population de 2016⁵⁶, plus du quart (26 %) des Premières Nations⁵⁷ et 32 % des Métis⁵⁸ qui étaient des parents seuls vivaient dans la pauvreté, ce qui est inférieur au seuil de la mesure du marché, comparativement à 23 % de leurs homologues non autochtones. Les femmes des Premières Nations et les Métisses vivant dans des familles monoparentales étaient également plus susceptibles de vivre dans la pauvreté (30 % et 35 %, respectivement) que leurs homologues non autochtones (25 %). Chez les familles monoparentales dirigées par un homme, les hommes métis (22 %) étaient plus susceptibles que les hommes non autochtones (17 %) de vivre dans la pauvreté. Les proportions de membres des Premières Nations et de Métis qui sont des parents seuls vivant dans la pauvreté étaient deux et quatre fois plus élevées, respectivement, que les proportions de parents seuls des Premières Nations et de Métis (26 % comparativement à 13 % pour les Premières Nations et à 32 % comparativement à 8 % pour les Métis, respectivement), et la proportion de parents seuls non autochtones vivant dans la pauvreté (23 %) était 4,5 fois plus élevée que la proportion de parents seuls non autochtones (5 %)⁵⁹. Cela signifie que les familles monoparentales non autochtones représentaient proportionnellement un pourcentage plus élevé des personnes vivant dans la pauvreté que les familles monoparentales des Premières Nations et des Métis. Cette différence était encore plus prononcée chez les pères seuls métis et non autochtones, les proportions de ces parents seuls vivant dans la pauvreté étant respectivement 7 et 8,5 fois plus élevées que les proportions qu'ils représentaient en tant que parents seuls. Chez les Inuit, la proportion de parents seuls vivant dans la pauvreté était de 12 % en 2016, mais la mesure du panier de consommation pour les trois territoires n'était pas disponible au moment de la préparation des données, et ces données pourraient exclure un grand nombre d'Inuit, car 44 % des Inuit vivaient au Nunavut et 4 % dans la région des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest) au moment du Recensement de la population de 2016⁶⁰.

Graphique 10. Proportion de parents seuls dans les familles économiques vivant dans les provinces et en deçà de la mesure du panier de consommation individuel, selon l'identité autochtone et le genre, Canada, 2016, Recensement de la population



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 [anglais seulement] [Canada: Census 2021 and 2016: Lone Parent Profile by Immigrant Status and Indigenous Identity - Community accounts](#) et [Canada: Census 2021 & 2016: Lone Parent Families in Low Income Profiles by Indigenous Identity - Community accounts](#) Totalisation spéciale préparée par l'Agence de la statistique de Terre-Neuve-et-Labrador, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 2019.

5 Discussion

La présente section résume les constatations ci-dessus en répondant à trois questions clés :

1. Dans l'ensemble, quels changements ont été observés dans le revenu des familles monoparentales entre 2001 et 2021?
2. Quelle a été l'incidence de l'instauration des prestations fiscales pour enfants et d'autres transferts gouvernementaux sur la stabilité financière des familles monoparentales?
3. Quelles sont les expériences financières des parents seuls en fonction de l'identité autochtone, de l'âge, du statut d'immigrant et du statut de personne ayant une incapacité?

5.1 Dans l'ensemble, quels changements ont été observés dans le revenu des familles monoparentales entre 2001 et 2021?

Entre 2001 et 2021, marqué par des changements considérables dans les sources de revenu, le paysage économique des familles monoparentales canadiennes a commencé à changer. Le revenu familial médian après impôt et le revenu de transfert gouvernemental pour les familles monoparentales ont augmenté au cours de cette période. Leur revenu médian du marché a également augmenté dans une proportion plus élevée que celui des couples avec enfants et des personnes hors famille économique. Parallèlement, la proportion de familles monoparentales vivant dans une situation de faible revenu a diminué.

Les variations du revenu sont le résultat de nombreux facteurs contributifs souvent complexes⁶¹. Par exemple, dans tous les groupes d'âge, les parents seuls au Canada ont connu des augmentations importantes du revenu total médian de 2001 à 2021, ce qui peut avoir eu une incidence sur l'augmentation du revenu médian et la diminution de la situation de faible revenu pour ces familles⁶². Un autre facteur ayant contribué à l'augmentation du revenu médian et à la diminution de la proportion de familles monoparentales vivant en situation de faible revenu est leur revenu de transfert gouvernemental, qui, une fois agrégé, représentait environ 27 % du revenu total des parents seuls de 65 ans et moins en 2021⁶³. Non seulement leur revenu médian de transferts gouvernementaux a-t-il augmenté entre 2001 et 2021, mais les familles monoparentales ont également affiché de façon constante le revenu médian de transferts gouvernementaux le plus élevé par rapport aux autres types de familles économiques. Pour en savoir plus sur l'incidence des transferts gouvernementaux, voir la [sous-section 4.2](#) ci-dessus.

Bien que de nombreux changements positifs dans le revenu se soient produits au cours de la période de 21 ans pour les familles monoparentales, il est également important de tenir compte des réalités financières continues auxquelles ces familles sont confrontées. Bien que leur revenu familial médian après impôt ait augmenté, les familles monoparentales ont continué d'avoir un revenu familial médian après impôt près de la moitié de celui des familles comptant un couple (avec ou sans enfants) en 2021⁶⁴. De même, les familles monoparentales dirigées par une femme ou un homme avaient un

revenu médian du marché plus faible en 2021, soit 84 700 \$ et 44 900 \$ de moins que le revenu médian du marché pour les couples avec enfants⁶⁵. Bien que le nombre de familles monoparentales vivant en situation de faible revenu ait diminué entre 2001 et 2021, les familles monoparentales ont continué d'être le type de famille le plus susceptible d'être en situation de faible revenu, avec une proportion près de quatre fois plus élevée que celle de l'ensemble des familles comptant un couple avec ou sans enfants⁶⁶. Par conséquent, malgré l'augmentation du revenu médian et la diminution du nombre et de la proportion de personnes en situation de faible revenu parmi les familles monoparentales au cours de la période de 21 ans, les familles monoparentales ont continué d'avoir un revenu familial médian plus faible et d'être représentées de façon disproportionnée dans les situations de faible revenu. De plus, l'analyse des paiements annuels de pensions alimentaires pour conjoint et enfants a montré qu'il n'y a pas eu de changement dans le montant médian versé, en dollars constants, aux familles monoparentales entre 2012 et 2022.

5.2 Quelle a été l'incidence de l'instauration de la prestation fiscale pour enfants et autres transferts gouvernementaux sur le bien-être financier des familles monoparentales?

Bien que le revenu du marché ait continué d'être la principale source de revenu de toutes les familles économiques entre 2001 et 2021, y compris les familles monoparentales et les couples avec enfants, la section des résultats a montré que les transferts gouvernementaux ont également contribué à leur revenu total. Dans la présente sous-section, l'analyse portera sur quatre périodes au cours desquelles des changements clés ayant été apportés aux prestations gouvernementales ont probablement contribué à une amélioration de la situation financière des familles monoparentales.

En 2006, le gouvernement du Canada a instauré la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), un paiement de transfert gouvernemental qui prévoyait jusqu'à 1 200 \$ par année pour chaque enfant de moins de 16 ans⁶⁷. Cette prestation a été l'un des facteurs qui ont contribué à l'augmentation du revenu médian des transferts gouvernementaux pour les familles monoparentales (+11 %) et les couples avec enfants (+28 %) en 2006⁶⁸. Parallèlement, le revenu médian après impôt des familles monoparentales a augmenté, de même que leur situation de faible revenu. Bien que le revenu médian après impôt des couples avec ou sans enfants ait également augmenté en 2006, aucune baisse n'a été observée dans leur situation de faible revenu, ce qui signifie que l'introduction de la PUGE a peut-être eu une incidence plus importante sur les familles monoparentales.

La PUGE a été réformée en 2015 afin d'améliorer les prestations versées aux familles avec enfants⁶⁹. En 2016, cette prestation a été remplacée par l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), qui verse un paiement mensuel non imposable aux familles ayant des enfants de moins de 18 ans en fonction du nombre d'enfants à leur charge et de leur revenu familial net⁷⁰. Entre 2014 et 2015, ainsi qu'entre 2015 et 2016, il y a eu des augmentations notables du revenu médian tiré des transferts gouvernementaux aux familles monoparentales et aux couples avec enfants, ce qui correspond aux augmentations des montants observées dans le cadre de la PUGE réformée et de la nouvelle ACE. Au cours de la même période, on a observé des diminutions de la proportion de familles monoparentales et de couples avec ou sans enfants vivant dans une situation de faible revenu. Entre 2015 et 2020, un moins grand nombre de familles monoparentales et de couples avec ou sans enfants étaient en situation de faible revenu. Cela est probablement dû aux changements apportés à l'ACE qui, contrairement à la PUGE,

tient compte du revenu familial. Étant donné que le revenu médian après impôt des familles monoparentales était inférieur à celui des couples avec ou sans enfants, cela explique probablement pourquoi un plus grand nombre de familles monoparentales ont été en mesure de dépasser le seuil de faible revenu de la mesure de la famille de recensement.

Enfin, il est important de tenir compte des prestations de soutien liées à la COVID-19, qui visaient à compenser les pertes de revenu du marché, comme la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique et la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants. Bien que la PUGE et l'ACE aient probablement entraîné des changements dans les habitudes de revenu, l'année où les prestations de soutien liées à la COVID-19 ont été introduites a été celle qui a eu les répercussions les plus profondes sur les familles au cours de la période de 21 ans. La médiane des paiements de soutien liés à la COVID-19 versés aux familles monoparentales était de 8 000 \$ en 2020, de 9 200 \$ pour les couples avec enfants et de 8 000 \$ pour les personnes hors famille de recensement⁷¹. Étant donné que les paiements de soutien liés à la COVID-19 n'existaient pas avant 2020, ces prestations ont contribué à une augmentation du revenu de transfert gouvernemental reçu par tous les types de familles non âgées. Plus précisément, le revenu total de transferts gouvernementaux reçus par les personnes hors famille économique a doublé de 2019 à 2020, et il a presque doublé pour les couples avec enfants et pour les parents seuls. En 2020, les prestations liées à la COVID-19 représentaient 44 % du revenu total de transfert gouvernemental reçu par les personnes hors famille de recensement, ainsi que 35 % du revenu total de transfert gouvernemental reçu par les couples avec enfants et près du quart (23 %) reçu par les familles monoparentales⁷². Lorsque les prestations liées à la COVID-19 ont diminué en 2021, chaque type de famille a connu une baisse de son revenu total de transferts gouvernementaux (le total des transferts gouvernementaux a diminué de 33 % pour les personnes hors famille économique, de 18 % pour les familles monoparentales et de 12 % pour les couples avec enfants). Bien que le revenu du marché de toutes les familles économiques, y compris les familles monoparentales, ait diminué pendant la pandémie de COVID-19, les pensions alimentaires ont probablement contribué à l'augmentation du revenu médian après impôt des familles monoparentales et à la diminution de la proportion de parents seuls vivant en situation de faible revenu. En 2021, alors que le revenu du marché des familles monoparentales a augmenté, en revenant aux niveaux observés avant la pandémie, le revenu familial médian après impôt des familles monoparentales a également diminué, tandis que celui des familles comptant un couple avec ou sans enfants a augmenté. Ces changements correspondent à une diminution des prestations disponibles liées à la COVID-19, et les différences entre les deux types de familles de recensement peuvent indiquer que le revenu d'emploi des familles comptant un couple s'est rétabli à un rythme plus rapide que celui des familles monoparentales. Une analyse future portant sur la différence entre le revenu des familles monoparentales pendant la période de paiement des pensions alimentaires liées à la COVID-19 et leur revenu après les prestations liées à la COVID-19 aiderait à mieux comprendre l'incidence de ces prestations sur le revenu des familles monoparentales.

D'après l'analyse ci-dessus, il est évident que l'introduction des prestations de transfert gouvernemental a eu une incidence considérable sur le revenu des familles monoparentales. Cette hypothèse est également étayée par l'analyse de Harding (2018), qui a révélé un lien étroit entre les transferts gouvernementaux et la réduction des taux de faible revenu, en particulier chez les familles monoparentales dirigées par une femme⁷³. Mme Harding a constaté qu'en 2016, la proportion de familles monoparentales à faible revenu ayant une femme à leur tête aurait été de 62 % si elles

n'avaient reçu aucun revenu de transfert gouvernemental. Avec les revenus de transfert gouvernemental, 40 % de ces familles ont été classées comme vivant en situation de faible revenu, soit une réduction de 22 points de pourcentage. En comparaison, les transferts gouvernementaux ont eu pour effet de réduire les taux de faible revenu d'environ 20 points de pourcentage pour les familles monoparentales avec hommes, et de près de 13 points de pourcentage pour les couples avec enfants.

Dans l'ensemble, les familles monoparentales ont affiché le montant médian le plus élevé du revenu de transfert gouvernemental entre 2001 et 2021, et cela s'explique probablement par le fait qu'elles avaient un revenu médian après impôt plus faible et qu'elles étaient plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu que les familles comptant un couple avec ou sans enfants. Au cours de cette période, les personnes hors famille de recensement ont également déclaré un revenu médian après impôt plus faible et avaient des proportions plus élevées de personnes vivant en situation de faible revenu. Toutefois, ces personnes ont reçu un revenu médian de transfert gouvernemental plus faible, ce qui est probablement dû au fait que les transferts gouvernementaux comprennent les prestations fédérales pour enfants et que les personnes hors famille économique n'auraient pas droit à ces prestations. La différence entre le revenu médian des transferts gouvernementaux reçu par les familles monoparentales et les personnes hors famille économique est probablement l'un des facteurs qui expliquent pourquoi la proportion de personnes hors famille de recensement vivant en situation de faible revenu a dépassé celle des familles monoparentales en 2020. Les analyses futures permettront de déterminer si cette tendance s'est poursuivie au-delà de 2021.

5.3 Quelles sont les expériences financières des parents seuls en fonction de l'identité autochtone, du statut d'immigrant, du statut de personne ayant une incapacité et du genre?

Bien qu'il existe des données sur le revenu et le bien-être économique par groupe de population, il existe peu de données désagrégées sur les familles monoparentales. Les données disponibles montrent que des proportions plus élevées de familles monoparentales autochtones (en 2016) et de parents seuls ayant une incapacité (en 2015 et 2020) vivaient dans la pauvreté par rapport à leurs homologues non autochtones et non atteintes d'une incapacité. Pour ces deux groupes de population, cette différence était plus prononcée chez les mères seules autochtones et les mères seules ayant une incapacité. Il n'existe pas de données sur les expériences des familles monoparentales noires et racisées; cependant, les données de 2021 sur l'identité racisée des familles monoparentales immigrantes ont montré que les parents seuls immigrants arabes, noirs, chinois et latino-américains étaient plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu que les familles monoparentales immigrantes non racisées. Des recherches antérieures ont révélé non seulement que les familles monoparentales sont plus susceptibles d'être économiquement désavantagées, mais que ces groupes de population sont également plus susceptibles d'être victimes de discrimination et d'exclusion sociale, ce qui entraîne un accès inégal aux ressources économiques⁷⁴. Ces formes croisées de désavantage financier, si l'on combine les expériences des familles monoparentales et leurs expériences en tant qu'Autochtones, personnes ayant une incapacité et immigrants racisés, ont probablement contribué à la proportion plus élevée de ces familles vivant en situation de faible revenu.

Si l'on examine les différences entre les genres, la plupart des familles monoparentales étaient dirigées par une femme. Malgré l'augmentation du nombre de familles monoparentales dirigées par un homme

au cours de la période de 21 ans, la proportion de familles monoparentales dirigées par une femme était 3,5 fois plus élevée que celle des familles monoparentales dirigées par un homme en 2021⁷⁵. Bien que le revenu médian après impôt des familles monoparentales dirigées par une femme ait augmenté entre 2001 et 2021, y compris à une proportion plus élevée que les pères seuls, les familles monoparentales dirigées par une femme ont continué d'avoir des revenus médians plus faibles. Cette constatation concorde avec les données montrant un écart salarial important entre les hommes et les femmes à l'échelle du pays, les femmes âgées de 25 à 54 ans gagnant en moyenne 11 % de moins que les hommes en 2021⁷⁶. Parallèlement, les familles monoparentales dirigées par une femme ont également enregistré les transferts gouvernementaux médians les plus élevés par rapport aux pères seuls. Cependant, cela indique également que ces mères dépendent de façon excessive de ces paiements gouvernementaux et pensions alimentaires. Comme l'a constaté Mme Harding (2018), les transferts gouvernementaux ont eu comme plus grand effet de réduire la situation de faible revenu des familles monoparentales dirigées par une femme, ce qui souligne la nature précaire de leur situation financière⁷⁷.

Comme il est mentionné ci-dessus, lorsqu'il existe des données désagrégées sur le bien-être économique des familles monoparentales, il en ressort clairement que toutes les familles monoparentales n'ont pas bénéficié de la même manière des variations de revenu entre 2001 et 2021. Des proportions plus élevées de familles monoparentales autochtones, de parents seuls ayant une incapacité et de certaines familles monoparentales d'immigrants racisés vivaient en situation de faible revenu, et les familles monoparentales dirigées par une femme ont continué de déclarer des revenus médians plus faibles et de dépendre davantage des prestations et des pensions alimentaires du gouvernement pour joindre les deux bouts. Des données désagrégées supplémentaires sur les expériences des familles monoparentales seraient utiles pour obtenir un portrait plus complet des défis financiers auxquels ces familles sont confrontées ainsi que de tout changement positif dans leur bien-être économique.

6 Conclusion

Le paysage économique des familles monoparentales au Canada a considérablement changé entre 2001 et 2021. Les résultats de la présente recherche mettent en évidence la nature complexe de ces changements, en particulier si l'on considère les identités intersectionnelles des parents seuls. Dans l'ensemble, le revenu médian après impôt des familles monoparentales a augmenté considérablement, dépassant le taux de croissance du revenu des familles comptant un couple avec ou sans enfants. Toutefois, les familles monoparentales font toujours face à des défis économiques, car leurs revenus sont demeurés considérablement inférieurs à ceux des familles comptant un couple avec ou sans enfants.

La réduction de la situation de faible revenu chez les familles monoparentales est remarquable, avec la baisse substantielle enregistrée au cours de la période de 21 ans. L'introduction de nouvelles prestations pour enfants et de nouveaux paiements de soutien liés à la COVID-19 a joué un rôle dans cette réduction, ce qui a eu une incidence positive sur la stabilité financière des familles monoparentales et a démontré l'importance des transferts gouvernementaux pour atténuer la volatilité du revenu. Toutefois, le fait qu'elles aient recours à ces transferts souligne également la vulnérabilité des familles monoparentales aux changements apportés aux politiques gouvernementales et aux

conditions économiques. Il est important d'en tenir compte lorsqu'on explore des approches visant à réduire la nature précaire du revenu des familles monoparentales.

Malgré cette amélioration, une proportion plus élevée de familles monoparentales continue de vivre en situation de faible revenu par rapport aux familles comptant un couple avec ou sans enfants, particulièrement parmi certains groupes de population, notamment les familles monoparentales autochtones, les familles monoparentales ayant une incapacité et certains parents seuls immigrants racisés. Ces groupes sont confrontés à des formes de désavantage économique intersectionnelles, ce qui nécessite des interventions politiques ciblées pour répondre à leurs besoins uniques.

Les disparités entre les genres ont persisté au sein des familles monoparentales tout au long de la période de 2001 à 2021. Au cours de la période de 21 ans, les familles monoparentales dirigées par une femme ont connu une croissance plus élevée de leur revenu médian que leurs homologues dirigés par un homme, mais elles ont tout de même gagné moins dans l'ensemble. L'écart entre les mères seules et les pères seuls s'est également rétréci, mais les mères seules demeurent plus susceptibles de vivre en situation de faible revenu.

En somme, bien que des progrès aient été réalisés dans l'amélioration du bien-être économique des familles monoparentales au Canada, il reste d'importants défis à relever. La surveillance continue de l'évolution du revenu et du bien-être économique des familles monoparentales aidera le ministère de la Justice du Canada à élaborer des politiques liées aux *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*. Bien que les Lignes directrices fédérales aient été élaborées en fonction d'une multitude de facteurs sociaux, économiques et politiques, l'une des forces motrices à l'origine de ce règlement a été l'augmentation du nombre de divorces dans les années 1970 et 1980, qui a entraîné une hausse à la fois du nombre de familles monoparentales et du taux de pauvreté chez les enfants et les mères monoparentales. Le bien-être économique des familles monoparentales demeure un facteur clé dans le cadre de l'examen des Lignes directrices fédérales.

7 Références

-
- ¹ Carpino, T. 2024. « [Prévalence du faible revenu chez les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par un parent immigrant : une analyse intersectionnelle](#) ». N° 45-20-0002 au catalogue de Statistique Canada.
- ² Statistique Canada. 2015. « [Familles monoparentales : le nouveau visage d'un ancien phénomène](#) ». *Mégatendances canadiennes*. N° 11-630-X au catalogue de Statistique Canada.
- ³ Statistique Canada. s.d.- a. [Tableau 11-10-0013- 01 — Familles de recensement selon le revenu total, le type de famille et le nombre d'enfants](#).
- ⁴ Toutefois, le nombre de familles comptant un couple (avec ou sans enfants) a augmenté davantage entre 2001 et 2021 que le nombre de familles monoparentales (20 % pour les familles comptant un couple contre 7 % pour les familles monoparentales); *Ibidem*.
- ⁵ Voir par exemple : Carpino, *supra*, note 1; Statistique Canada, *supra*, note 2; et Statistique Canada, 2021. « [Étude : Les familles monoparentales, les personnes plus âgées et les personnes vivant seules sont plus susceptibles de rester dans une situation de faible revenu, 2018](#) ». *Le Quotidien*.
- ⁶ Statistique Canada, 2021, *supra*, note 5; et Statistique Canada. s.d.-b. [Tableau 11-10-0018 - 01 — Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement \(FRMFR - Apl\), selon le type de famille et la composition de la famille](#).
- ⁷ Kitchen, P. 2007. « [Examen du lien entre la criminalité et la situation socio-économique à Ottawa et à Saskatoon : Analyse géographique à petite échelle](#) ». Ministère de la Justice du Canada.
- ⁸ Statistique Canada. 2020. « [Mobilité intergénérationnelle du revenu : les effets durables d'avoir grandi dans une famille à faible revenu](#) ». *Infographies*. N° 11-627-M au catalogue de Statistique Canada.
- ⁹ Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a officiellement qualifié le virus de la COVID-19 de pandémie. Le 5 mai 2023, l'OMS a déclaré que la pandémie de COVID-19 ne constituait plus une urgence de santé publique de portée internationale. Renseignements fournis par : Organisation mondiale de la Santé. s.d. « [Coronavirus disease \(COVID-19\) pandemic](#) » [anglais seulement].
- ¹⁰ Les répercussions sur le revenu du marché causées par les politiques de confinement ont été atténuées par les transferts de soutien gouvernementaux tels que la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), comme le montre Statistique Canada. 2022a. « [Enquête canadienne sur le revenu, 2020](#) ». *Le Quotidien*.
- ¹¹ La FRMFR-Apl et la MFR-Apl ne diffèrent que par la base de données utilisée. La FRMFR-Apl utilise les données du Fichier des familles T1 relatives au revenu des familles de recensement, tandis que la MFR-Apl utilise les données sur le revenu des ménages du recensement.
- ¹² *Loi sur la réduction de la pauvreté*, LC 1919, c 29, art. 315.
- ¹³ Comme il s'agit d'une mesure récemment introduite, les statistiques sur la MPC ne peuvent pas être trouvées avant 2013.
- ¹⁴ Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada. s.d. « [Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus?](#) ». Gouvernement du Canada.
- ¹⁵ Les données sur le revenu familial médian après impôt présentées dans cette section proviennent de Statistique Canada. s.d.-c. [Tableau 11-10-0017 - 01 — Familles de recensement selon le type de famille et la composition de la famille incluant le revenu médian avant et après impôt de la famille](#). Pour convertir en dollars constants les paiements de pension alimentaire annuels exprimés en dollars courants, la source suivante a été utilisée : Statistique Canada. s.d.-d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).
- ¹⁶ Le revenu familial médian après impôt comprend le revenu de toutes sources, y compris le revenu d'emploi, le revenu de dividendes et d'intérêts, les transferts gouvernementaux, les régimes de retraite privés, le revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou d'un régime de pension agréé collectif et les pensions alimentaires.
- ¹⁷ Le revenu en dollars constants a été converti à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour tenir compte des variations du prix des articles au fil du temps, ce qui permet une meilleure analyse des tendances que l'utilisation du revenu en dollars courants d'une année donnée.
- ¹⁸ Il est important de se rappeler que les familles comptant un couple (avec ou sans enfants) peuvent avoir deux soutiens dans la famille par rapport aux parents seuls qui ont un seul soutien, ce qui peut aider à expliquer la différence du revenu médian après impôt en dollars constants de 2021 entre les familles comptant un couple

et les familles monoparentales. En plus du nombre de soutiens par type de famille, le revenu médian après impôt plus élevé des familles comptant un couple (avec ou sans enfants) ne tient pas compte des coûts supplémentaires associés à la présence d'un parent supplémentaire dans la famille. Si l'on divise le revenu médian après impôt par le nombre de personnes dans la famille, on constate que les familles monoparentales ont continué d'enregistrer des revenus médians après impôt inférieurs à ceux des familles comptant un couple : les familles comptant un couple avec un enfant avaient un revenu médian après impôt par membre de la famille supérieur de 37 % à celui des familles monoparentales avec un enfant en 2021 (35 110 \$ par rapport à 25 620 \$), et les familles comptant un couple avec deux enfants avaient un revenu médian après impôt par membre de la famille qui était 62 % plus élevé que celui des familles monoparentales avec deux enfants (30 590 \$ par rapport à 18 927 \$). Voir Statistique Canada, s.d.-c., *supra*, note 15.

- ¹⁹ Sauf indication contraire, les données de cette section proviennent de : Statistique Canada, s.d.-b., *supra*, note 6.
- ²⁰ Les familles comptant un couple sans enfant représentaient le tiers (34 %) du nombre total de familles comptant un couple vivant en situation de faible revenu entre 2001 et 2021. La diminution de la proportion de familles comptant un couple avec ou sans enfants vivant en situation de faible revenu a été moins prononcée que celle des familles monoparentales, car la proportion de familles comptant un couple sans enfants a augmenté de deux points de pourcentage entre 2001 et 2021.
- ²¹ Les données présentées dans cette section proviennent de Statistique Canada. s.d.-e. [Tableau : 11-10-0012 - 01 — Distribution du revenu total selon le type de famille de recensement et l'âge du partenaire, du parent ou de l'individu le plus âgé](#). Pour convertir en dollars constants les paiements annuels de pension alimentaire en dollars courants, la source suivante a été utilisée : Statistique Canada, s.d.-d., *supra*, note 15.
- ²² À moins d'indication contraire, les données présentées dans cette section proviennent de : Statistique Canada. s.d.-f. [Tableau 11-10-0011 - 01 — Familles de recensement selon l'âge du partenaire ou du parent le plus âgé et le nombre d'enfants](#). Veuillez noter que ce tableau ne comprend que des données sur les familles monoparentales dirigées par un homme ou une femme, probablement parce que les données sur les autres groupes de genre étaient trop faibles pour être déclarées. Pour convertir en dollars constants les paiements annuels de pension alimentaire exprimés en dollars courants, la source suivante a été utilisée : Statistique Canada, s.d.-d., *supra*, note 15.
- ²³ Grekou, D. et Lu, Y. 2021. « [Différences entre les sexes en matière d'emploi un an après le début de la pandémie de COVID-19 : une analyse par secteur d'activité et taille d'entreprise](#) ». *Rapports économiques et sociaux*. N° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- ²⁴ Statistique Canada, *supra*, note 3.
- ²⁵ À moins d'indication contraire, les données présentées dans cette sous-section proviennent de : Statistique Canada. s.d.-g. [Tableau 11-10-0190 - 01 — Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt selon le type de famille économique](#).
- ²⁶ En raison du manque de données disponibles, la présente sous-section mettra l'accent sur le revenu du marché global et fournira des ventilations selon le revenu d'emploi.
- ²⁷ Statistique Canada. s.d.-h. [Tableau 14-10-0396- 01 — Caractéristiques de la population active selon la structure de la famille, données annuelles non désaisonnalisées](#). Veuillez noter que ces données ne sont pas désaisonnalisées et ne tiennent pas compte des variations saisonnières de l'emploi dans certaines industries.
- ²⁸ Statistique Canada. s.d.-i. [Tableau 14-10-0397 - 01 — Caractéristiques de la population active selon la structure familiale, données mensuelles, données non désaisonnalisées](#). Veuillez noter que ces données ne sont pas désaisonnalisées et ne tiennent pas compte des variations saisonnières de l'emploi dans certaines industries.
- ²⁹ Statistique Canada. s.d.-j. *Enquête sur la population active du Canada*, 2020. Totalisation spéciale.
- ³⁰ Leclerc, L. 2020. « [Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents](#) ». N° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- ³¹ Statistique Canada, *supra*, note 27.
- ³² Les données sont fondées sur les familles de personnes non âgées dont le soutien économique principal du couple est âgé de moins de 65 ans.
- ³³ À moins d'indication contraire, les données présentées dans cette sous-section proviennent de : Statistique Canada, *supra*, note 25.

-
- ³⁴ Statistique Canada. s.d.-k. [Tableau 11-10-0191 - 01 — Statistiques du revenu selon le type de famille économique et la source de revenu](#). Il est à noter que les données ne comprennent que les familles qui ont reçu des prestations pour enfants; tous les zéros ont été exclus du calcul de la médiane.
- ³⁵ Statistique Canada. s.d.-l. [Tableau 11-10-0019 - 01 — Profil de dépendance économique des familles de recensement selon le type de famille et la source du revenu](#).
- ³⁶ *Ibid.*
- ³⁷ Statistique Canada, s.d.-b., *supra*, note 6.
- ³⁸ Sauf indication contraire, les données présentées dans cette section proviennent de : Statistique Canada. s.d.-m. *Enquête canadienne sur le revenu*, 2012 à 2022. Totalisation spéciale. Pour convertir en dollars constants les paiements de pension alimentaire annuels en dollars courants, la source suivante a été utilisée : Statistique Canada. s.d.-d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).
- ³⁹ Les données de l'Enquête canadienne sur le revenu ne sont disponibles qu'à partir de 2012.
- ⁴⁰ Les données ne sont représentatives que des personnes inscrites à un programme d'exécution des ordonnances alimentaires. Fourni par : Li, T. 2023. [Caractéristiques des payeurs et des bénéficiaires de pensions alimentaires pour enfants](#). Ministère de la Justice du Canada.
- ⁴¹ Le montant médian annuel de la pension alimentaire pour les pères seuls doit être utilisé avec prudence en raison d'un coefficient de variation (CV) élevé, entre 16 % et 33 %.
- ⁴² Stumpf, B. 2024. [Pratiques en matière de pensions alimentaires pour enfants au Canada : Résultats des sondages nationaux sur le droit de la famille de 2022](#). Ministère de la Justice du Canada.
- ⁴³ Les données sur les parents seuls ayant une incapacité ne sont disponibles que pour les mères seules dans la même situation. Sauf indication contraire, les données présentées dans cette section proviennent de : Hébert, B.-P., Kevins, C., Mofidi, A., Morris, S., Simionescu, D. et Thicke, M. 2024. « [Profil démographique, d'emploi et de revenu des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus au Canada, 2022](#) ». N° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada.
- ⁴⁴ Samuel, K., Alkire, S., Zavaleta, D., Mills, C. et Hammock, J. 2018. « [Social Isolation and its Relationship to Multidimensional Poverty](#) » [anglais seulement]. *Oxford Development Studies*, 46(1).
- ⁴⁵ Burlock, A. 2017. « [Les femmes ayant une incapacité](#) ». N° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.
- ⁴⁶ Les données de cette section proviennent de : Carpino, *supra*, note 1.
- ⁴⁷ Pour cette source de données, le terme « femmes » s'entend notamment des femmes et de certaines personnes non binaires, et de même, le terme « hommes » s'entend notamment des hommes et de certaines personnes non binaires.
- ⁴⁸ Les immigrants établis ont été définis comme ceux ayant obtenu le statut d'immigrant ou de résident permanent avant 2016. Les immigrants récents ont été admis au Canada au cours des cinq années précédant le Recensement de la population de 2021, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 11 mai 2021. Cette dernière date était le jour de référence désigné pour le Recensement de la population du Canada de 2021.
- ⁴⁹ Sauf indication contraire, les données de cette section proviennent de : Newfoundland & Labrador Statistics Agency. 2019. [anglais seulement] [Canada: Census 2021 & 2016: Lone Parent Families in Low Income Profiles by Indigenous Identity](#) et [Canada: Census 2021 and 2016: Lone Parent Profile by Immigrant Status and Indigenous Identity](#), gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, totalisations spéciales du Recensement de 2016, Statistique Canada.
- ⁵⁰ Services aux Autochtones Canada. 2023. « [Une mise à jour des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone au Canada : Points saillants du recensement de 2021](#) ». Gouvernement du Canada.
- ⁵¹ *Ibidem.*
- ⁵² Lorsque le présent rapport a été publié en 2022, la mesure du panier de consommation pour les réserves des Premières Nations et les trois territoires n'était pas disponible.
- ⁵³ Statistique Canada. 2022b. « [Tendances désagrégées en matière de pauvreté tirées du Recensement de la population de 2021](#) ». Produits analytiques : N° 98-200-X au catalogue de Statistique Canada.
- ⁵⁴ Statistique Canada. s.d.-n. [Caractéristiques familiales et du ménage des personnes y compris de l'information détaillée sur les familles recomposées par identité autochtone et résidence selon la géographie autochtone : Canada, provinces et territoires](#).
- ⁵⁵ Statistique Canada. s.d.-o. « [La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance](#) ». *Le Quotidien*.
-

-
- ⁵⁶ Cette section contient des données des Recensement de la population de 2016 et de 2021 en raison du manque de données disponibles.
- ⁵⁷ Comprend les Premières Nations vivant dans les territoires, ainsi que celles vivant dans les réserves des Premières Nations ou à l'extérieur de celles-ci, à l'exception de 14 Premières Nations qui n'ont pas été dénombrées lors du Recensement de 2016. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Statistique Canada : [Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés](#).
- ⁵⁸ Comprend les personnes qui sont membres inscrits d'une organisation ou d'un établissement métis, et celles qui ne sont pas inscrites auprès d'une organisation ou d'un établissement métis.
- ⁵⁹ Statistique Canada, *supra*, note 49; Statistique Canada. s.d.-p. « [Profil de la population autochtone, Recensement de 2016](#) ».
- ⁶⁰ Statistique Canada. 2022c. « [La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance](#) ». *Le Quotidien*.
- ⁶¹ Burkinshaw, S., Terajima, Y. et Wilkins, C. A. 2022. [L'inégalité des revenus au Canada](#). Document de travail des services de la Banque du Canada.
- ⁶² Statistique Canada, s.d.-b., *supra*, note 6; Statistique Canada, s.d.-c., *supra* note 15; Statistique Canada, s.d.-e., *supra*, note 21.
- ⁶³ Statistique Canada, *supra*, note 34.
- ⁶⁴ Statistique Canada, s.d.-c., *supra*, note 15.
- ⁶⁵ Statistique Canada, *supra*, note 25.
- ⁶⁶ Calculé d'après : Statistique Canada, s.d.-b., *supra*, note 6.
- ⁶⁷ Gouvernement du Canada. 2014. « [Prestation universelle pour la garde d'enfants](#) ».
- ⁶⁸ Statistique Canada, *supra*, note 25; Statistique Canada. 2008. « Le [revenu au Canada, 2006](#) ». N° 75-202-X au catalogue de Statistique Canada.
- ⁶⁹ Gouvernement du Canada, *supra*, note 67.
- ⁷⁰ Agence du revenu du Canada. 2016. « [Avez-vous des enfants? La nouvelle allocation canadienne pour enfants pourrait vous concerner](#) ».
- ⁷¹ Statistique Canada, *supra*, note 34. Il est à noter que les données sont fondées sur les familles non âgées dont le soutien économique principal est âgé de moins de 65 ans.
- ⁷² *Ibid.*
- ⁷³ Harding, A. 2018. « [L'effet des programmes de transferts gouvernementaux sur les taux de faible revenu : une analyse comparative entre les sexes, 1995 à 2016](#) ». N° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada.
- ⁷⁴ Voir par exemple : Carpino, *supra*, note 1; Statistique Canada. 2020, *supra*, note 8; et Hébert et al., *supra*, note 43.
- ⁷⁵ Calculé selon : Statistique Canada, *supra*, note 22.
- ⁷⁶ Statistique Canada. 2022d. « [Écart salarial, 1998 à 2021](#) ». N° 14280001 au catalogue de Statistique Canada.
- ⁷⁷ Harding, *supra*, note 73.

8 Annexe A : Glossaire

Une **famille de recensement** désigne un couple marié avec ou sans enfants, un couple en union libre avec ou sans enfants et une famille monoparentale avec au moins un enfant vivant dans le même logement. Pour de plus amples renseignements sur les familles de recensement, veuillez consulter : [Famille de recensement](#).

Une **famille économique** est un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont liées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou la famille d'accueil. Le concept de famille économique est large et peut inclure, par exemple, les frères et sœurs qui vivent ensemble, mais qui ne sont pas membres d'une famille de recensement. Par définition, toutes les familles de recensement sont membres d'une famille économique. Tous les types de familles économiques, y compris les personnes qui ne font pas partie d'une famille économique, utilisés dans le présent rapport excluent les personnes âgées de plus de 65 ans. Ce concept est principalement utilisé dans la section sur les [sources de revenus](#). Pour de plus amples renseignements sur le recensement, veuillez consulter : [Famille économique](#).

Une **famille monoparentale** est définie comme une famille dont le seul parent a au moins un enfant.

Une **famille comptant un couple** est constituée d'un couple marié ou en union libre vivant ensemble à la même adresse avec ou sans enfant. Dans le rapport, lorsqu'on examine les familles économiques, seules les familles comptant un couple avec enfants sont incluses. Pour les analyses portant sur les familles de recensement, les familles comptant un couple avec ou sans famille sont généralement utilisées par rapport aux familles monoparentales. Il est important de noter que les familles comptant un couple sans enfants représentent une proportion importante des couples avec ou sans enfants, soit 51 % des familles comptant un couple en 2021; voir Statistique Canada, s.d.-a. Lorsque cela est possible et pertinent, les analyses peuvent porter sur les familles de recensement comptant un enfant, deux enfants et trois enfants ou plus.

Les personnes qui ne font pas partie d'une famille économique ou d'une famille de recensement désignent toutes les personnes qui ne vivent pas dans une famille économique ou de recensement, comme les personnes vivant seules.

Pour obtenir plus de renseignements sur les familles de recensement et les familles économiques, veuillez consulter : [Famille de recensement](#) et [Famille économique](#).

Le terme « ménages » est un concept large qui désigne toutes les personnes qui vivent dans le même logement. Il peut s'agir d'une famille de recensement, de deux familles de recensement partageant un logement ou d'un groupe de colocataires. Le rapport utilise le concept de ménages pour présenter des données sur les familles monoparentales immigrantes racisées et non racisées; cependant, la source de données se concentre sur les ménages d'une seule famille de recensement, c'est-à-dire qu'il s'agit de familles de recensement sans aucune autre personne présente dans le ménage. Pour en savoir plus sur les ménages, voir [Ménage](#).

La **médiane** est le point médian, la moitié de la population a un revenu supérieur à la médiane et l'autre moitié en dessous. Statistique Canada calcule le revenu médian pour les particuliers en excluant

les valeurs nulles et publie des données sur le revenu médian arrondies à la dizaine de dollars la plus proche. Tout au long du rapport, le revenu médian et les transferts gouvernementaux médians sont utilisés comme mesures comparatives du bien-être économique des familles monoparentales, par rapport surtout aux familles comptant un couple.

9 Annexe B : Tableaux de données

Tableau 1. Revenu familial médian après impôt des familles de recensement selon le type de famille avec ou sans enfants, Canada, 2001 à 2021, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1).

	Familles monoparentales	Familles comptant un couple (avec ou sans enfants)	Personnes hors famille de recensement
Année	Revenu familial médian après impôt en dollars constants de 2021		
2001	37 601 \$	73 203 \$	26 510 \$
2002	38 090 \$	73 873 \$	26 295 \$
2003	37 604 \$	73 376 \$	26 157 \$
2004	37 963 \$	74 411 \$	26 345 \$
2005	37 888 \$	76 265 \$	26 732 \$
2006	40 507 \$	77 861 \$	27 347 \$
2007	41 947 \$	80 274 \$	28 269 \$
2008	42 679 \$	81 287 \$	28 593 \$
2009	42 975 \$	81 470 \$	28 691 \$
2010	43 379 \$	81 520 \$	28 174 \$
2011	43 023 \$	81 594 \$	28 403 \$
2012	43 934 \$	82 784 \$	28 948 \$
2013	44 636 \$	84 095 \$	29 242 \$
2014	45 149 \$	84 779 \$	29 270 \$
2015	46 328 \$	85 687 \$	29 651 \$
2016	47 443 \$	85 578 \$	29 456 \$
2017	47 823 \$	87 490 \$	29 786 \$
2018	49 072 \$	88 176 \$	30 199 \$
2019	50 195 \$	88 937 \$	30 392 \$

2020	55 606 \$	93 332 \$	33 085 \$
2021	53 440 \$	92 140 \$	32 130 \$

Source : Statistique Canada, s.d.— c. [Tableau 11-10-0017 - 01 — Familles de recensement selon le type de famille et la composition de la famille incluant le revenu médian avant et après impôt de la famille](#). La conversion en dollars de 2021 a été effectuée à l'aide de : Statistique Canada. s.d.— d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Tableau 2. Proportion de familles de recensement vivant en situation de faible revenu, selon le type de famille avec ou sans enfant, selon la Mesure de faible revenu après impôt pour les familles de recensement (FRMFR-Apl), Canada, 2001 à 2021, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1).

	Familles monoparentales	Familles en couple (avec ou sans enfants)	Personnes hors famille de recensement
Année	Proportion de personnes en situation de faible revenu		
2001	41.0 %	10.4 %	28.8 %
2002	41.0 %	11.0 %	29.7 %
2003	41.6 %	11.1 %	29.4 %
2004	41.8 %	11.2 %	30.0 %
2005	42.9 %	10.3 %	31.6 %
2006	40.0 %	10.9 %	31.6 %
2007	40.2 %	10.8 %	32.2 %
2008	39.9 %	10.9 %	32.8 %
2009	40.0 %	11.1 %	32.8 %
2010	38.8 %	10.8 %	33.6 %
2011	39.6 %	10.7 %	33.3 %
2012	39.4 %	10.6 %	32.7 %
2013	39.5 %	10.6 %	33.3 %
2014	39.2 %	10.5 %	34.3 %
2015	37.9 %	10.1 %	34.3 %
2016	36.0 %	9.8 %	34.1 %
2017	36.8 %	9.1 %	34.6 %
2018	35.5 %	9.0 %	34.7 %
2019	34.7 %	8.9 %	35.0 %
2020	27.9 %	6.5 %	31.2 %

2021	31.7 %	8.2 %	34.3 %
-------------	--------	-------	--------

Source : Statistique Canada. s.d.-b. [Tableau 11-10-0018 - 01 — Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement \(FRMFR - Apl\), selon le type de famille et la composition de la famille.](#)

Tableau 3. Revenu familial médian après impôt des parents seuls de recensement selon le groupe d'âge, Canada, 2001, 2011 et 2021, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1).

	Année	2001	2011	2021
	Âge de l'individu le plus âgé	Revenu total médian en dollars constants de 2021		
Familles monoparentales	0 à 24 ans	18 533 \$	19 652 \$	27 430 \$
	25 à 35 ans	27 944 \$	31 119 \$	40 910 \$
	35 à 44 ans	38 368 \$	42 197 \$	53 040 \$
	45 à 54 ans	54 439 \$	54 987 \$	65 230 \$
	55 à 64 ans	62 982 \$	69 725 \$	79 560 \$
	65 ans et plus	61 244 \$	65 261 \$	73 310 \$
Familles en couple (avec ou sans enfants)	0 à 24 ans	42 422 \$	42 492 \$	48 910 \$
	25 à 35 ans	77 750 \$	84 948 \$	96 130 \$
	35 à 44 ans	95 413 \$	105 013 \$	122 720 \$
	45 à 54 ans	110 616 \$	118 807 \$	140 290 \$
	55 à 64 ans	90 636 \$	105 167 \$	125 120 \$
	65 ans et plus	60 086 \$	66 962 \$	77 860 \$
Personnes hors famille de recensement	0 à 24 ans	15 058 \$	15 211 \$	19 210 \$
	25 à 35 ans	38 802 \$	38 913 \$	43 060 \$
	35 à 44 ans	43 291 \$	43 791 \$	50 620 \$
	45 à 54 ans	39 671 \$	40 153 \$	46 990 \$
	55 à 64 ans	29 102 \$	34 733 \$	39 190 \$
	65 ans et plus	25 482 \$	27 446 \$	30 180 \$

Source : Statistique Canada. s.d.-e. [Tableau : 11-10-0012 - 01 — Distribution du revenu total selon le type de famille de recensement et l'âge du partenaire, du parent ou de l'individu le plus âgé. La](#)

conversion en dollars de 2021 a été effectuée à l'aide de : Statistique Canada. s.d.— d. [Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonné](#).

Tableau 4. Revenu total médian des familles monoparentales de recensement selon le genre, Canada, 2001 à 2021, Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1).

	Familles monoparentales dirigées par une femme	Familles monoparentales dirigées par un homme	Total des familles monoparentales
Année	Revenu total médian en dollars constants de 2021		
2001	36 920 \$	56 177 \$	39 382 \$
2002	37 382 \$	55 649 \$	39 790 \$
2003	36 915 \$	55 235 \$	39 395 \$
2004	37 462 \$	55 450 \$	39 897 \$
2005	36 790 \$	58 493 \$	39 701 \$
2006	40 105 \$	59 833 \$	42 830 \$
2007	41 096 \$	61 263 \$	43 864 \$
2008	41 884 \$	61 641 \$	44 664 \$
2009	42 022 \$	60 737 \$	44 683 \$
2010	42 419 \$	61 319 \$	45 032 \$
2011	41 984 \$	61 718 \$	44 759 \$
2012	42 876 \$	63 365 \$	45 784 \$
2013	43 495 \$	64 723 \$	46 562 \$
2014	44 131 \$	65 416 \$	47 253 \$
2015	45 668 \$	66 695 \$	48 799 \$
2016	46 792 \$	66 676 \$	49 869 \$
2017	46 867 \$	67 358 \$	50 103 \$
2018	48 339 \$	68 985 \$	51 747 \$
2019	49 539 \$	69 540 \$	52 892 \$

2020	55 885 \$	74 087 \$	58 976 \$
2021	53 500 \$	72 590 \$	56 750 \$

Source : Statistique Canada. s.d.-f. [Tableau 11-10-0011 - 01 — Familles de recensement selon l'âge du partenaire ou du parent le plus âgé et le nombre d'enfants](#). La conversion en dollars de 2021 a été effectuée à l'aide de : Statistique Canada. s.d.-d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Tableau 5. Revenu médian du marché, avant impôts et transferts, selon le type de famille économique pour les familles non âgées, Canada, 2001 à 2021, Enquête canadienne sur le revenu.

	Familles monoparentales dirigées par une femme	Familles monoparentales dirigées par un homme	Couples avec enfants	Personnes hors famille économique
Année	Revenu médian du marché en dollars constants de 2023			
2001	29 100 \$	57 400 \$	104 700 \$	34 200 \$
2002	24 400 \$	58 700 \$	103 800 \$	35 900 \$
2003	26 000 \$	58 300 \$	105 500 \$	34 400 \$
2004	28 100 \$	61 500 \$	107 100 \$	34 400 \$
2005	32 600 \$	68 200 \$	106 800 \$	35 000 \$
2006	32 100 \$	69 500 \$	107 700 \$	35 400 \$
2007	32 600 \$	64 100 \$	110 600 \$	36 400 \$
2008	35 800 \$	70 300 \$	112 500 \$	38 200 \$
2009	35 800 \$	67 700 \$	111 400 \$	37 000 \$
2010	35 600 \$	65 900 \$	114 700 \$	36 800 \$
2011	36 500 \$	57 400 \$	119 500 \$	34 700 \$
2012	34 100 \$	75 100 \$	118 900 \$	37 100 \$
2013	34 000 \$	70 900 \$	119 100 \$	38 700 \$
2014	34 800 \$	81 500 \$	123 800 \$	38 800 \$
2015	33 800 \$	69 300 \$	124 400 \$	36 100 \$
2016	31 700 \$	64 800 \$	122 200 \$	37 300 \$
2017	35 400 \$	67 700 \$	123 500 \$	38 500 \$
2018	39 000 \$	69 500 \$	128 100 \$	38 600 \$
2019	43 100 \$	80 300 \$	128 400 \$	40 000 \$

2020	38 800 \$	71 400 \$	126 000 \$	36 700 \$
2021	44 000 \$	83 800 \$	128 700 \$	45 500 \$

Source : Statistique Canada. s.d.-g. [Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt selon le type de famille économique.](#)

Tableau 6. Transferts gouvernementaux médians selon le type de famille économique, pour les familles non âgées, Canada, 2001 à 2021, Enquête canadienne sur le revenu.

	Familles monoparentales dirigées par une femme	Familles monoparentales dirigées par un homme	Couples avec enfants	Personnes hors famille économique
Année	Médiane des transferts gouvernementaux en dollars constants de 2023			
2001	10 600 \$	5 500 \$	3 200 \$	800 \$
2002	11 500 \$	5 000 \$	3 300 \$	500 \$
2003	10 600 \$	5 600 \$	3 300 \$	500 \$
2004	10 200 \$	5 400 \$	3 300 \$	500 \$
2005	10 000 \$	5 300 \$	4 000 \$	500 \$
2006	10 900 \$	5 600 \$	5 100 \$	600 \$
2007	11 500 \$	7 400 \$	5 000 \$	500 \$
2008	11 400 \$	6 000 \$	5 200 \$	500 \$
2009	13 400 \$	6 100 \$	6 200 \$	600 \$
2010	13 300 \$	6 100 \$	6 600 \$	800 \$
2011	11 900 \$	7 900 \$	5 300 \$	900 \$
2012	13 000 \$	5 000 \$	5 400 \$	900 \$
2013	14 000 \$	8 100 \$	5 400 \$	800 \$
2014	14 500 \$	5 100 \$	5 200 \$	900 \$
2015	16 100 \$	6 800 \$	7 100 \$	900 \$
2016	18 100 \$	8 800 \$	8 400 \$	900 \$
2017	18 700 \$	10 200 \$	9 300 \$	900 \$
2018	18 500 \$	10 600 \$	8 500 \$	1 000 \$
2019	17 100 \$	10 000 \$	9 200 \$	1 100 \$
2020	28 900 \$	19 600 \$	19 000 \$	4 300 \$

2021	21 900 \$	9 400 \$	14 900 \$	1 100 \$
------	-----------	----------	-----------	----------

Source : Statistique Canada. s.d.— g. [Tableau 11-10-0190 - 01 — Revenu du marché, transferts gouvernementaux, revenu total, impôt sur le revenu et revenu après impôt selon le type de famille économique.](#)

Tableau 7. Pensions alimentaires annuelles médianes pour conjoint et enfants chez les parents seuls et les mères seules dans les familles économiques, Canada, 2012 à 2022, Enquête canadienne sur le revenu.

Total des parents seuls			Mères seules		Pères seuls	
Année	Paiements alimentaires annuels médians en dollars constants de 2022					
2012	5 964 \$	C	5 964 \$	C	F	
2013	4 802 \$	D	4 925 \$	D	F	
2014	6 401 \$	D	6 763 \$	D	F	
2015	5 733 \$	D	5 733 \$	D	F	
2016	6 006 \$	D	6 359 \$	D	F	
2017	5 450 \$	C	5 566 \$	C	F	
2018	5 100 \$	D	5 214 \$	D	F	
2019	6 671 \$	D	6 671 \$	D	F	
2020	5 518 \$	C	5 629 \$	C	F	
2021	5 553 \$	D	5 980 \$	D	F	
2022	6 000 \$	B	6 000 \$	C	6 000 \$	E

A — Excellent (CV entre 0 % et 2 %)

B — Très bon (CV entre 2 % et 4 %)

C — Bon (CV entre 4 % et 8 %)

D — Acceptable (CV entre 8 % et 16 %)

E — À utiliser avec prudence (CV entre 16 % et 33,3 %)

F — Trop peu fiable pour être publié

Source : Statistique Canada. s.-d.-k. Enquête canadienne sur le revenu, 2012 à 2022. Totalisation spéciale. Dollars constants calculés à l'aide de : Statistique Canada. s.d.-d. [Tableau 18-10-0005 - 01 — Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé.](#)